UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol. enquête menée en mairie de Bujumbura

Gahimbare, Liesse; Sous la Direction de : Pr. Léandre Simbananiye

2017
UB, FPSE
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1684

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX AUPRES DES FEMMES VICTIMES DE VIOL

Enquête menée en Mairie de Bujumbura

Par

Liesse GAHIMBARE

Sous la Direction de :

Pr. Léandre SIMBANANIYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Grade de Licencié en Psychologie

Option: Psychologie Clinique et Sociale

Bujumbura, Décembre 2017

DEDICACE

A nos chers parents ;

A nos frères et sœurs ;

A nos cousins et cousines ;

A nos oncles et tantes ;

A tous ceux qui nous sont chers.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche, nous avons un grand plaisir de remercier toutes les personnes qui ont contribué pour que nous accomplissions ce travail.

Nos sentiments de gratitude s'adressent premièrement à nos chers parents qui n'ont pas cessé de nous soutenir moralement et matériellement depuis l'école primaire jusqu'à aujourd'hui.

Nous pensons également au Pr. Léandre SIMBANANIYE qui a assuré la direction de ce travail, ses conseils et sa disponibilité nous ont été d'une grande utilité.

Nos sentiments de gratitude s'adressent également à nos éducateurs, qui, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, se sont donnés corps et âme pour que nous soyons ce que nous sommes aujourd'hui. Nos remerciements s'adressent aussi à la famille de Feu NTACONAYIGIZE Félix, à la famille KABISA Joseph, BUGEGENE Alain et à Monsieur BUGEGENE Patrick, qui tant matériellement que moralement nous ont assisté pour que ce travail arrive à terme.

Nous remercions enfin nos enquêtés qui ont accepté de répondre à nos questions. Sans eux, nous n'aurions pas pu aboutir aux résultats contenus dans ce travail.

A tous nos parentés, à tous nos amis, à toutes les personnes qui, de loin ou de près ont contribué pour que ce travail soit accompli, nous disons sincèrement merci.

Liesse GAHIMBARE

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

CLES : Concertation de Lutte contre l'Exploitation Sexuelle.

Etc. : Et caetera

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

IRC : International Rescue Committee

IST : Infections Sexuellement Transmissible.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisations des Nations Unies.

Pp. : De la page... à la page...

Pr. : Professeur

PUF : Presses Universitaires de France

RDC : République Démocratique du Congo

RRSS : Régie Régionale de la Santé et des Services sociaux

UB : Université du Burundi.

VBG : Violences Basées sur le Genre

RESUME

Le présent travail visait à explorer les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol. Par la méthode qualitative et la technique d'enquête par l'entretien semi-directif, nous avons fait une enquête avec des intervenants psychosociaux œuvrant auprès des femmes victimes de viol travaillant dans la Mairie de Bujumbura.

Le premier objectif spécifique visait à identifier les difficultés liées aux facteurs personnels des intervenants psychosociaux rencontrées par les intervenants psychosociaux. Nous avons trouvé qu'il y a des difficultés comme la résistance et le blocage des femmes victimes de viol qui sont causées par le mauvais accueil et les affects de l'intervenant pendant l'entretien avec une femme victime de viol. Le deuxième objectif spécifique visait à cerner les difficultés liées aux facteurs personnels des femmes victimes de viol. Les résultats ont montré que certaines difficultés sont liées aux différentes attitudes des victimes : la difficulté de déceler les problèmes de la victime et le fait que l'intervention s'étale sur une longue période.

Concernant le troisième objectif spécifique qui visait à déceler les difficultés d'ordre organisationnel rencontrées par les intervenants psychosociaux, nous avons décelé des difficultés comme l'absence d'horaire fixe de travail, l'insuffisance du personnel suffisant et l'incompréhension de la part des supérieurs hiérarchiques.

Quant au quatrième objectif qui visait à montrer l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale de l'intervenant et sur ses relations avec l'entourage, nous avons décelé des effets néfastes sur la vie sexuelle de l'intervenant comme la baisse du désir sexuel, l'intervenant qui devient très surprotecteur envers ses enfants et surtout auprès de ses filles et qui reste tout le temps très inquiet. Celui-ci devient très méfiant envers les autres, surtout envers les hommes.

Ces quatre objectifs nous permettent d'affirmer que notre objectif général a été atteint.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **i**

REMERCIEMENTS **ii**

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES **iii**

RESUME **iv**

TABLE DES MATIERES **v**

INTRODUCTION GENERALE **1**

0.1. Motivation du choix du sujet 2

0.2. Délimitation du sujet 2

PREMIERE PARTIE : SUPPORT THEORIQUE DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE **4**

CHAPITRE 1 : ELUCIDATION DES CONCEPTS CLES **5**

1.1. Le viol 5

1.2. Intervention psychosociale 5

1.3. Victime 6

1.4. Violence 7

1.5. Violence sexuelle 8

1.6. L'agression sexuelle 8

CHAPITRE 2 : LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES **10**

2.1. Les types de violences faites aux femmes 10

2.2. Les formes de manifestation des violences faites aux femmes 11

2.3. Les causes des violences faites aux femmes et les facteurs favorisant 11

2.3.1. Les facteurs des violences faites aux femmes 11

2.3.1.1. L'inégalité du pouvoir entre les hommes et les femmes 11

2.3.1.2. La culture et l'impunité 12

2.3.2. Les facteurs favorisants les violences faites aux femmes 13
2.3.2.1. Abus d'alcool et de drogues 13
2.3.2.2. La pauvreté 14
2.3.2.3. La guerre, les conflits armés et les déplacements de population 14
2.4. Les violences faites aux femmes en chiffres 15
2.5. Silence des victimes de viol 16
2.5.1. Peur du rejet, des représailles 16
2.5.2. Craintes d'humiliation et la minimisation du problème 17
2.6. Viol et ses conséquences psychologiques sur la victime 17
CHAPITRE 3 : L'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE AUPRES DES FEMMES VICTIMES DE VIOL 19
3.1. Les indices psychosociaux d'un viol 19
3.2. Besoins d'une femme victime de viol 20
3.3. Rôle et qualités de l'intervenant psychosocial 21
3.3.1. Rôles de l'intervenant psychosocial 21
3.3.2. Qualités d'un intervenant psychosocial 22
CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE 23
4. 1. Problématique 23
4. 1.1. Objectif général 25
4.1.2. Objectifs spécifiques 25
4. 2. Démarche méthodologique de la recherche 26
4. 2. 1. Méthode de recherche : méthode qualitative 26
4.2.2. Technique de collecte des données : enquête par entretien semi-directif 27
4.2.3. Terrain et population d'enquête 28
4.2.4. Technique de choix des enquêtés 28

4.2.5. Préenquête 29

4.2.6. Déroulement de l'enquête 30

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES CAS, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS 32

CHAPITRE 5: PRESENTATION DES CAS 33

5.1. Cas A 33

5.2. Cas B 34

5.3. Cas C 35

5.4. Cas D 36

5.5. Cas E 36

CHAPITRE 6 : DIFFICULTES LIEES AUX FACTEURS PERSONNELS DE L'INTERVENANT 38

6.1. Attitudes de l'intervenant devant une victime de viol 38

6.1.1. Attitudes d'accueil 38

6.1.2. Affects associés à la perception du viol 41

6.2. Les propos de l'intervenant devant une victime de viol 42

6.3. La complexité du travail psychosocial 43

CHAPITRE 7 : DIFFICULTES LIEES AUX FACTEURS PERSONNELS DE LA VICTIME 45

7.1. Les attitudes de la victime 45

7.1.1. L'état de détresse 45

7. 1.2. Le refus de parole 46

7.1.3. L'incohérence des propos 46

7.2. Les troubles de la victime 46

CHAPITRE 8 : DIFFICULTES D'ORDRE ORGANISATIONNEL49

8.1. Difficultés liées au rythme de travail.....49

8.2. Les comportements des supérieurs hiérarchiques50

CHAPITRE 9: IMPACT DE L'ACTIVITE PSYCHOSOCIALE SUR LA VIE FAMILIALE DE L'INTERVENANT ET SUR SES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE.....52

9.1. L'influence de l'activité psychosociale sur la vie conjugale de l'intervenant.....52

9.2. L'effet produit par l'activité psychosociale sur les relations de l'intervenant avec ses enfants.....53

9.3. Impact de l'activité psychosociale sur les relations de l'intervenant avec son entourage.....53

CONCLUSION GENERALE.....55

SUGGESTIONS.....57

BIBLIOGRAPHIE58

ANNEXES.....60

INTRODUCTION GENERALE

Les crises sociopolitiques qui sévissent dans plusieurs pays ont entrainé beaucoup de conséquences néfastes tant sur le plan humain que sur le plan socioéconomique. Ces guerres font beaucoup de morts. Pendant ces crises, les femmes et les filles sont aussi très touchées. Elles sont victimes de viol et d'abus divers.

Des intervenants sensibles se sont manifestés pour aider ces femmes et ces filles qui sont dans la misère. Au Burundi, avec la crise de 1993, il a été observé une grave dégradation des valeurs morales et sociales. Les gens ont perdu toutes les bonnes mœurs. Cela a eu comme effet la multiplication des différentes formes de violences, le viol y compris. De nombreuses recherches portant sur l'étude du vécu des victimes de viol ont été faites, conséquemment à cette montée des cas de viol à l'encontre des femmes. Tenant compte de la hausse des cas de viol et de l'absence des recherches portant sur l'étude des difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux dans la prise en charge des victimes de viol et surtout devant une grande montée des cas de viol en chiffres, l'étude dont nous présentons ici concerne « *l'exploration des difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux dans la prise en charge des femmes victimes de viol.* »

Ce travail comporte deux parties : la première partie est constituée par le support théorique de la recherche et méthodologie. Cette première partie est constituée de quatre chapitres. Le premier chapitre porte sur l'élucidation de certains concepts clés dont : viol, intervention psychosociale, victime, violence, violence sexuelle, agression sexuelle. Le deuxième et le troisième chapitre concerne les généralités sur les violences faites aux femmes et sur l'intervention auprès de ces dernières. Quant au quatrième chapitre, il porte sur la problématique et démarche méthodologique de la recherche. La seconde partie concernant la présentation des cas, l'analyse des données et l'interprétation des résultats est composée de cinq chapitres, le premier chapitre concerne la présentation des cas, le deuxième les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux qui sont liées aux facteurs personnels de l'intervenant lui-même, le troisième les difficultés liées aux facteurs personnels de la victime, le quatrième les difficultés d'ordre organisationnel. Le cinquième et dernier chapitre porte sur l'impact de l'activité psychosociale sur la vie conjugale et relationnelle de l'intervenant.

0.1. Motivation du choix du sujet

Nous avons effectué un stage à l'International Rescue Committee. Au sein de cette organisation il y a plusieurs branches. Nous avons fait le stage dans le programme Violences Basées sur le Genre (VBG en sigle) qui est une branche qui assure une prise en charge aux femmes victimes de viol.

Au cours de ce stage, nous avons remarqué que l'assistance psychosociale de victimes de violences basées sur le genre n'est pas une tâche facile. Nous nous sommes alors interrogées sur les difficultés que peuvent rencontrer les intervenants psychosociaux et plus particulièrement ceux œuvrant auprès des femmes victimes de viol. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu explorer les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol à travers cette recherche.

0.2. Délimitation du sujet

Après avoir défini le mobile qui nous a poussés à choisir ce sujet, nous avons eu à définir les limites de notre travail :

D'autres recherches ont été effectuées sur le thème : *« Intervention psychosociale auprès des femmes victimes de viol »* La première recherche, réalisée par Niyonizigiye (2006) a comme titre *« Contribution à l'étude des difficultés psychosociales éprouvées par les jeunes filles victimes de viol»* Son objectif était d'étudier les difficultés psychosociales éprouvées par les jeunes filles victimes du viol. Comme résultats, l'auteur a relevé d'abord des difficultés psychologiques éprouvées par ses jeunes filles victimes du viol comme les troubles du sommeil et rêves agités, des troubles affectifs, des troubles de l'apprentissage scolaire et un comportement agressif. Il a relevé aussi de l'incompréhension de la fratrie et l'inacceptation ou indifférence de l'entourage. Il a relevé enfin des difficultés de perspective de ces jeunes filles victimes du viol comme des difficultés d'ordre professionnel ainsi que l'incertitude quant à leur vie conjugale.

La deuxième recherche est intitulée : *« Etude du rôle du counselling chez les adolescentes victimes du viol. »* par Bihererezako (2007). Son objectif était d'étudier le rôle du counselling dans la prise en charge psychosociale des adolescentes victimes du viol. Elle a montré que le viol peut être source du traumatisme psychologique chez les adolescentes. Des troubles consécutifs à ce viol sont entre autre les troubles du sommeil et les cauchemars, les troubles de

l'affectivité, les troubles du comportement alimentaire, le comportement agressif et des états dépressifs. Elle a montré aussi le rôle du counselling chez ces adolescentes victimes de viol. Par le counselling, elle a montré que ces adolescentes reçoivent des informations sur le phénomène de viol et sur ses conséquences. Elle a ajouté que ce counselling permet à ces victimes de prendre elles même des décisions et de changer de comportement.

Les auteurs des deux premières études ont cherché à découvrir les difficultés des victimes de viol, que ce soient des difficultés psychologiques, relationnelles, affectives ainsi que le rôle du counselling chez ces victimes du viol.

La présente recherche diffère des autres parce qu'elle pose une question différente : celle des difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux dans la prise en charge des femmes victimes de viol, dans leur vie professionnelle et familiale.

PREMIERE PARTIE : SUPPORT THEORIQUE DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE

CHAPITRE 1 : ELUCIDATION DES CONCEPTS CLES

Dans le but de lever la confusion de la part des lecteurs, nous avons senti la nécessité de préciser le sens de certains concepts clés qui apparaissent souvent dans notre travail. En effet, un concept peut avoir plusieurs significations indépendamment du contexte dans lequel il est utilisé. Nous avons donc défini les termes et les expressions suivants : viol, intervention psychosociale, victime, violence, violence sexuelle et agression sexuelle.

1.1. Le viol

Le mot « viol » est un terme souvent utilisé dans la vie de tous les jours. Il est nécessaire de le définir car il sera souvent utilisé tout au long de ce travail. Selon Lopez et Piffaut- Filizzola (1993, p.3) est viol, *« tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit (....) par violence, ou par surprise. »*

Dans notre contexte, il s'agit de la pénétration par force ou par surprise à l'égard des femmes : par force lorsque l'agresseur use de sa force par des coups, des menaces ou à l'aide d'une arme blanche ou à feu pour vaincre la résistance physique de la victime. On parle de pénétration par surprise lorsque l'acte est imposé à une victime inconsciente, sous l'effet des drogues, de l'alcool, des médicaments annihilant ses réactions ou au cours d'une anesthésie.

1.2. Intervention psychosociale

L'intervention est une pratique intersubjective et sociale qui peut être analysée sous plusieurs points de vue. L'intervention psychosociale désigne d'abord une activité de consultation conduite par des professionnels d'une discipline déterminée. L'intervention psychosociale ne se traduit pas par une action d'autorité ou d'expertise (proposition, conseil, suggestion, ...) s'appuyant sur un diagnostic ou un pouvoir institutionnel. Comme l'expliquent Barus-Michel, Enriquez et Lévy (2006, p.392),

> *« Une intervention psychosociale consiste à mettre en place avec les acteurs des dispositifs (enquête, discussion de groupe, analyse de processus, observations, ...) facilitant les échanges entre tous les acteurs concernés et un travail à partir de leurs perceptions, représentations, sentiments, parfois méconnus ou réprimés ou simplement tus. »*

Autrement dit, il s'agit de permettre aux acteurs de mieux comprendre la signification des situations vécues, si possible, de trouver des réponses aux problèmes en mobilisant de l'énergie à cette fin. Dans le contexte de notre travail, nous adhérons à la définition donnée par Barus-Michel, Enriquez et Lévy. L'intervention psychosociale consiste à permettre aux victimes de viol à comprendre leur situation et essayer de trouver des solutions ensemble avec l'intervenant psychosocial pour arriver à leur autonomisation.

1.3. Victime

Le monde est de plus en plus plongé dans des guerres incessantes. Les gens sont donc de plus en plus exposés aux violences. La multiplication des violences implique celle des victimes. Selon la définition donnée par l'ONU, citée par Crocq (2007, p.10), les victimes désignent,

> *« Toutes les personnes qui ont subi un préjudice physique, mental, moral ou matériel, ou dans leurs droits fondamentaux en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois ou constituent des violations des droits de l'homme. »*

Cette définition donnée par l'ONU est générale. Ce dont nous avons besoin ici, c'est une définition non générale, qui se rapporte en peu plus aux victimes de viol. Crocq (2007, p.10), définie la victime comme,

> *« Toute personne, qui, du fait de l'action (intentionnelle ou non) d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, ou du fait d'un événement non causé par une personne (catastrophe naturelle ou accident sans auteur), a subi une atteinte à son intégrité physique ou mentale, ou à ses droits fondamentaux, ou une perte matérielle, ou tout autre dommage ou préjudice (scolaire, professionnel, d'agrément, moral). »*

Pour notre travail, l'action qui porte atteinte à la victime vient d'une autre personne : l'agresseur. Selon des études statistiques faites par plusieurs personnes et plusieurs institutions, le constat en

est que la plupart des victimes sont des femmes et des jeunes filles, donc les personnes de sexe féminin. Le Régie Régionale de la Santé et des Services sociaux (2003, p.19), le montre en ces termes, *« les victimes d'agression sexuelle sont majoritairement des femmes et des enfants. Les agresseurs sont presque exclusivement des hommes. »* Par victime, nous désignons toutes les personnes de sexe féminin indépendamment de l'âge : les petites filles, les adolescentes et les femmes adultes.

1.4. Violence

Le terme de violence est un terme qui apparaitra souvent dans notre recherche. Plusieurs auteurs ont essayé de le définir, ce qui nous a permis d'en déduire une définition se rapportant au contexte de notre recherche. Lopez et Piffaut-Filizzola (1993, p.46) expliquent que la violence, *« c'est le moyen qu'utilise l'agresseur pour vaincre la résistance physique de la victime. Il peut s'agir des coups effectivement portés, de menaces verbales directes ou à l'aide d'une arme. »* La violence fait penser à l'usage de la force par quelqu'un pour arriver à ses fins. La violence couvre plusieurs formes de contraintes (physiques, verbales, psychologiques) exercées contre une personne. La violence suppose donc un rapport de force ou d'inégalités entre deux personnes. Dans le présent travail, il s'agit de la violence faite aux femmes. Colot (2010, p.10) explique la violence faite aux femmes comme,

> *« tout acte de violence dirigée contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes ou préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »*

Par cette définition, nous comprenons la violence faite aux femmes comme un acte de violence de l'agresseur à l'égard des femmes qui peut leur causer des contraintes physiques, sexuelles ou psychologiques.

1.5. Violence sexuelle

La violence des hommes envers les femmes prend plusieurs formes et la violence sexuelle est l'une de ses formes. Selon l'OMS (2000), la violence sexuelle,

> *« Est tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaires ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail. »*

Nous adhérons à la définition donnée par l'OMS puisque que dans notre recherche, la violence sexuelle implique tout acte ou tentative de la part de l'homme de contraindre une femme à un acte sexuel.

En dehors de la force physique, l'agresseur peut recourir à l'intimidation psychologique, au chantage ou à d'autres menaces. Dans d'autres cas, la violence sexuelle peut survenir quand la personne visée est ivre ou droguée, ou incapable mentalement de comprendre ce qui se passe; ou quand la victime est une handicapée donc incapable d'utiliser son corps pour se défendre. Dans tous ces cas, l'agresseur n'a pas besoin d'utiliser la force, la victime étant dans une situation de non défense, elle devient une proie facile. Sur le plan sexuel, la violence comprend beaucoup d'actes qui sont : le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, le mariage forcé ou précoce, l'inceste, les grossesses forcées, la prostitution forcée et enfin le viol. Mais pour notre travail, nous avons défini les deux termes qui vont revenir souvent tout au long de notre travail, il s'agit de l'agression sexuelle et du viol.

1.6. L'agression sexuelle

Beaucoup de personnes subissent une agression sexuelle sans le savoir. Dans notre recherche, nous avons jugé bon de le définir afin de lever toute confusion pouvant porter sur la signification de celle-ci. Conformément à la signification donnée par le Concertation de Lutte contre l'Exploitation Sexuelle (2015, p7), l'agression sexuelle est comprise comme,

> *« Un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, dans certains cas, par une manipulation affective ou par du chantage, notamment dans le cas des enfants. »*

L'agression sexuelle est une forme très répandue de violence sexuelle. L'agression sexuelle désigne également selon le rapport présenté par l'IRC (2013, p.8), *« toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. »* Ici l'agression sexuelle désigne un acte sexuel posé à l'encontre de quelqu'un, mais avec absence de pénétration (des attouchements aux parties intimes par exemple).

En combinant les deux définitions, nous avons abouti à une définition se rapportant à notre recherche qui est celle-ci : l'agression sexuelle désigne tout acte de caractère sexuel posé par un homme sans le consentement de la femme mais avec absence de pénétration. Cet homme peut s'agir de son conjoint, d'un membre de la famille ou d'un inconnu.

CHAPITRE 2 : LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les violences envers les femmes est un phénomène social qui se retrouve dans toutes les classes sociales, les cultures, les religions et les situations géopolitiques. En effet, elles ont de profondes répercussions, à court et à long terme, sur la santé physique et psychologique des victimes ainsi que sur leur bien-être social.

2.1. Les types de violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes sont de quatre types à savoir la violence physique, la violence psychologique et émotionnelle, la violence socio-économique et la violence sexuelle. L'IRC (2013, pp.7-8) nous donne quelques exemples selon les types de violences faites aux femmes :

Violence physique	**Violence psychologique et émotionnelle**	**Violence socio-économique**	**Violence sexuelle**
- Coup de points - Gifles - Let d'objets - Tirer les cheveux - Coups de bâton - Punition relative à des travaux lourds dépassant la capacité de la personne violée - Enfermement à clef dans une maison. - Etc.	- Insultes - Menace d'abandon - Dommage à des objets appartenant à autrui - Menace de prendre une autre femme - Forcer quelqu'un à supplier pour obtenir quelque chose - Humilier quelqu'un en public - Menacer de tuer - Etc.	- Prise de contrôle de son argent - Refus de donner des soins médicaux - Refuser d'employer une femme - Etc.	- Viol - Tentative de viol - Abus sexuel - Exploitation sexuelle. - etc.

2.2. Les formes de manifestation des violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes peuvent recouvrir différentes formes selon leur moyen de manifestation .Sur le site http : //mhpss.net l'on distingue, « *deux grandes formes de manifestations des différents types de violences : la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein du couple et/ou de la famille et celle exercée au sein de la collectivité.* » Concernant la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein du couple et/ou de la famille, il s'agit par exemple des coups, des sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin aux foyers, des violences liées à la dot, du viol conjugal, des mutilations génitales, la violence liée à l'exploitation etc.

Quant à la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, on y retrouve le viol, les sévices sexuels en dehors du foyer, la prostitution forcée, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs.

2.3. Les causes des violences faites aux femmes et les facteurs favorisant

Dans les paragraphes qui suivent, nous avons montré les causes des violences faites aux femmes ainsi que les facteurs favorisant ces dernières. Tous deux ont un rôle important dans la multiplication des cas de violences surtout celles faites aux femmes.

2.3.1. Les facteurs des violences faites aux femmes

Différents paramètres peuvent être à la source des violences faites aux femmes. Il s'agit de l'inégalité du pouvoir entre les hommes et les femmes, la culture et l'impunité des agresseurs.

2.3.1.1. L'inégalité du pouvoir entre les hommes et les femmes

Lorsqu'on parle de violences faites aux femmes, vient en premier lieu « l'inégalité de genre », qui est la cause la plus importante et la plus profonde de la violence contre les femmes. Comme le montre l'IRC (2013, p.10), *« l'inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes, le manque de pouvoir des femmes dans la société constitue la principale cause des violences faites aux femmes.* » Autrement dit, c'est la société elle-même qui a aidé et a contribué à perpétuer ce phénomène de violence.

Dans de nombreuses sociétés, la femme a été et est encore aujourd'hui destinée à rester à la maison alors que l'homme est à l'extérieur profitant de ses droits, que ce soit social, éducatif et professionnel. Dans ce cas, être une femme lui a mis dans une seconde position, par rapport à l'homme, ce qui est source de problèmes.

L'inégalité de genre a isolé la femme et cette dernière est toujours soumise à l'homme. Dans ce cas, la femme est une victime que la société a condamnée à rester inferieure à l'homme. On comprend alors que le fait que la femme est faite impuissante dans sa société est l'une des causes directes de la violence faite aux femmes.

2.3.1.2. La culture et l'impunité

Certaines pratiques culturelles constituent une violation des droits de la femme. Dans le Burundi traditionnelle par exemple, il était interdit aux filles d'aller à l'école. Les études étaient seulement faites par les garçons. Les filles devraient rester à la maison avec leur mère. Les filles avaient seulement comme tâches les travaux ménagers et champêtres.

Au Burundi, l'impunité est souvent citée comme facteur favorisant les violences. A travers les medias, on entend souvent que dans différentes localités, les coupables de violences sont relâchés après quelques jours de détention. Selon Ushali cité par Kaneza (2010, p.18), l'impunité signifie,

> *« L'impossibilité de jure ou de facto d'amener ceux qui ont perpétré les violations des droits de l'homme pour rendre compte selon les procédures soit pénales, civiles, administratives ou disciplinaire du moment où ils ne peuvent pas être arrêté et conduit devant la justice pour être accusé, et sanctionné ou réparer les fautes commises vis-à-vis des victimes »*

Tant que les agresseurs ne seront pas punis sévèrement, ils seront comme encouragés et on observera des cas de violences se multiplier de plus en plus. L'IRC (2013, p.11) le dit en ces mots, *« Si les autres ne sont pas punis, cela crée un environnement où les violences sont acceptées par la société.* Cette impunité est le résultat du manque de lois qui sanctionnent ces malfaiteurs sévèrement ou de la mauvaise application des lois existantes. Par exemple, l'impunité des coupables des violences sexuelles peut provenir du manque de preuves tangibles ou du manques de témoins, des pots de vin donnés aux magistrats, aux administratifs et aux

policiers. Il y a des cas où le coupable donne une somme d'argent aux parents de la victime ou encore propose d'épouser la fille et ainsi l'affaire devient close et il ne sera pas puni.

2.3.2. Les facteurs favorisants les violences faites aux femmes

Il existe des facteurs qui favorisent les violences faites aux femmes. Ces facteurs sont : abus d'alcool et de drogue ; la pauvreté ; les conflits armés et les déplacements des populations.

2.3.2.1. Abus d'alcool et de drogues

La drogue et l'alcool sont des substances qui, une fois consommées, agissent directement sur le cerveau qui est le siège de la commande et du contrôle de nos comportements. Le sujet ivre ou drogué se sent en toute puissance, il ne recule devant rien puisqu'il n'est plus responsable de ses actes. Le sujet se sent capable de réussir dans tout et partout. Comme le précise Heuyer (1968, p.260),

> *« Dans le passage à l'acte, entre l'intention criminelle ou délinquance et le crime ou le délit dans la réaction impulsive et mal contrôlée, l'alcool joue souvent un rôle occasionnel dans le déclenchement de l'infraction. »*

L'alcool et la drogue deviennent alors des facteurs désinhibants. Le sujet qui est sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue en arrive à faire ce qu'il ne devrait pas faire. Il a perdu tout son contrôle. La maitrise de soi s'estompe et le sujet devient déviant social. Chez lui il n'y a plus de règles, plus de normes, tout lui est permis. Le sujet pose des actes antisociaux et cela de façon délibérée.

Pour le cas des violences sexuelles, quand c'est le criminel qui donne de la drogue ou de l'alcool à la personne visée, celle-ci devient inconsciente ou presque. La victime est exposée car elle ne sait plus interpréter les indices de danger. Ces drogues occasionnent souvent une sorte de somnolence, de faiblesse. Ce qui fait que la personne visée devienne une proie facile. Elle est incapable de résister ou de tenter de résister à une agression sexuelle ou à un viol.

2.3.2.2. La pauvreté

La pauvreté occasionne un manque de moyens pour l'entretien et la survie du corps humain. L'individu pauvre vit dans un désespoir permanent, il se sent comme n'ayant pas d'avenir. La pauvreté cause la honte d'un individu dans une société et c'est cette honte, ce manque d'espoir pour l'avenir, cette sous-estimation qui sont souvent les sources de beaucoup de problèmes psychologiques. Comme le disent Campeau, Sirois et Rheault (2004, p.291),

> *« Quand la pauvreté nous impose ses déceptions, on ne peut qu'en souffrir. De cette souffrance, naissent alors des sentiments contradictoires: on ressent d'une part, la honte et l'impuissance et, d'autre part l'agressivité et la révolte. »*

La pauvreté peut donc conduire l'individu à poser des actes antisociaux et à s'adonner aux actes agressifs (y compris les violences à l'égard des femmes) pour s'affirmer. De l'autre côté, la pauvreté peut pousser par exemple les femmes et les filles à s'adonner à l'exploitation sexuelle en échange d'une petite somme d'argent en vue de satisfaire à leurs besoins. C'est pourquoi pour les organisations d'aide aux femmes et filles victimes de violences le premier pas serait de permettre à ces dernières une autonomie économique comme moyen important de prévention de violences faites aux femmes.

2.3.2.3. La guerre, les conflits armés et les déplacements de population

La femme, qui est déjà vulnérable en temps de paix, le devient encore plus en temps de guerre. Les conflits armés et les exodes entraînent une augmentation importante des diverses formes de violences. Durant les conflits armés, les viols sont généralement perpétrés par des hommes et/ou par des femmes de la communauté adverse. Durant la fuite, les violences peuvent être commises par des bandits, ainsi que par des hommes en armes. Dans le cas des réfugiés et des déplacés, les femmes sont parfois violentées sexuellement par d'autres rescapés ou par des responsables de camps.

Dans un contexte de conflit armé, les violences sexuelles s'accroissent comme on le montre sur le site www.impunity.org, le Conseil de sécurité des Nations Unies reconnait que, *« la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés*

et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattantes les prennent de plus en plus comme des cibles. »

Pendant ces conflits armés, les violences prennent des formes diverses mais le plus répandu est le viol, qui est considéré comme une arme de guerre. Le viol est utilisé pour salir l'identité de la communauté adverse.

2.4. Les violences faites aux femmes en chiffres

Selon les statistiques données par l'OMS (2000), plus d'un tiers des femmes et des filles sont victimes de violence dans le monde. On signale que 30% des femmes à l'échelle mondiale sont victimes de violence de la part de leurs partenaires intimes. Parmi les femmes agressées par un partenaire intime : 37, 7% vivent en Asie du Sud Est, 37% en Méditerranée Orientale et 36,6% en Afrique.

Ces chiffres varient lorsque l'on combine les données sur la violence du partenaire intime et celles sur la violence sexuelle faite par un autre que le partenaire. En effet, dans ce cas-là, ce sont les Africaines qui en souffrent le plus (45, 6%), suivies des Asiatiques du Sud-est (40,3%), des Américaines (36,1%), puis des habitants de pays à revenu élevé (32,7%), des femmes du Pacifique Occidental (27,9%) et des Européens (27,2%). Pour le cas du Burundi, les statistiques de 2014 du Ministère des Droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre, montre que 10.000 cas de violences basées sur le genre ont été recensés.

Signalons que ces statistiques sont minimales, que ça soit au niveau mondial ou pour le cas du Burundi, car beaucoup de cas de violences ne sont pas déclarés. Rappelons que les violences faites aux femmes sont de quatre types à savoir la violence sexuelle, la violence physique, la violence émotionnelle ou psychologique et violence économique. Pour notre travail qui s'intéresse surtout aux violences sexuelles, signalons que ces violences comportent des actes qui sont le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, le mariage force et enfin pour notre travail de recherche le viol. Les statistiques sont minimales parce que les victimes préfèrent se taire et cela pour plusieurs raisons. Mais insistons ici sur le silence des victimes de violences sexuelles et plus particulièrement celles du viol qui est le thème qui nous intéresse ici pour notre travail.

2.5. Silence des victimes de viol

Beaucoup de victimes hésitent à dénoncer les violences sexuelles qu'elles ont subies que ce soit à la police, à leur famille ou à d'autres personnes. Les raisons de leur silence sont multiples et variées. Certaines ont peur d'être rejetées ou des représailles, d'autres sont humiliées.

2.5.1. Peur du rejet, des représailles

La sexualité comporte de nombreuses valeurs et de nombreux tabous, tant personnels que sociaux. La sexualité est d'une grande importance pour les individus et les communautés. C'est pourquoi, dans de nombreuses sociétés, les personnes sexuellement agressées sont coupables des actes perpétrés contre elles. Dès lors, les victimes se taisent parce qu'elles craignent, soit le rejet social et familial, soit l'incarcération et le meurtre. Le meurtre est la forme la plus fréquente dans les pays où la culture de l'honneur familial est toujours très préservée.

Les victimes de viol sont, en plus des représailles, rejetées socialement et dans la famille, Elles sont stigmatisées et mises de côté dans leur communauté. Dans une famille, l'annonce d'un viol engendre des effets négatifs sur les relations conjugales causant souvent des problèmes sur le plan sexuel et sur les rapports affectifs. Dans les sociétés traditionnelles, la femme mariée est souvent rejetée ou abandonnée par son mari. Lorsque le mari poursuit la vie commune, il néglige souvent son épouse violée, s'en distancie, voire même la maltraite. Dans les pays qui autorisent la polygamie, il est fréquent qu'il prenne une seconde épouse. Les jeunes femmes célibataires courent le risque d'être chassées du domicile familial et se trouvent dans l'impossibilité de se marier.

Dans certains pays, surtout dans les pays majoritairement musulmans, la femme sexuellement agressée peut être emprisonnée pour crime d'adultère si elle ne peut pas prouver qu'il s'agit d'un viol et non d'une relation consentie. D'autres cas extrêmes sont possibles, il s'agit du meurtre. Josse (2007, p.6) l'explique ainsi, *« certaines femmes sont assassinées par un membre de leur famille pour laver la honte et recouvrer l'honneur familial. Il existe également un risque de maltraitance de la part de la communauté, la femme étant socialement disqualifiée. »*

Il existe aussi des cas où la victime soit mariée de force à son agresseur surtout dans les pays où la virginité de la femme est une question d'honneur familial.

A propos des représailles, les victimes redoutent souvent des représailles par l'auteur des faits ou par sa famille. C'est principalement le cas lorsqu'elles connaissent leur agresseur. L'agresseur peut être une personne proche (un partenaire sexuel, le conjoint, un membre de la famille, un voisin), une personne influente (un enseignant, un religieux, une autorité traditionnelle, un employeur, etc.) ou ayant autorité (un militaire, une autorité administrative, etc.).

2.5.2. Craintes d'humiliation et la minimisation du problème

Certaines victimes peuvent se sentir honteuses, déshonorées et donc refuser de parler de leur problème. Il existe également des situations qui poussent les victimes à minimiser leur problème. Josse (2007, p. 9) nous parle de ces situations,

> « *Un continuum de violence ou un contexte de violence généralisée. Pour certaines femmes, les agressions s'inscrivent dans un continuum de violence verbale, physique et psychologique. C'est notamment le cas lorsqu'elles subissent la violence au sein de leur foyer. Elles ne pensent à déclarer les rapports sexuels forcés car il leur est malaisé de les isoler des autres aspects de la violence qu'elles subissent.* »

Dans les contextes de guerre surtout, une agression sexuelle peut n'être qu'une des violences vécues parmi d'autres tels que l'assassinat du mari, la disparition d'un enfant, la perte des biens etc. Apres un viol, certaines femmes présentent une défense psychologique et tentent de gérer l'impact de l'agression en minimisant la gravité de ses conséquences.

2.6. Viol et ses conséquences psychologiques sur la victime

Les conséquences psychologiques du viol sont considérables et curieusement sous-estimées par de nombreux experts. Nombreux sont ceux qui s'intéressent seulement aux rapports médicaux-légaux, délaissant ainsi tout suivi psychologique. Concernant les troubles psychologiques consécutifs au viol, Lopez et Piffaut-Filizzola (1993, p.56) l'expliquent,

> *« Les signent cliniques sont dominés par la répétition : la victime devient une sorte de disque rayé impossible d'en connaitre la suite. La victime revit le traumatisme par des souvenirs répétitifs et envahissants, par l'impression qu'elle pourrait être à nouveau agressée dès qu'une circonstance extérieure ou une pensée lui rappelle les faits. »*

Une victime de viol peut également présenter une réduction de sa réactivité et/ou une réduction de ses contacts avec le monde extérieur : elle se sent très fatiguée, délaisse des activités antérieurement très investies, se détache des autres, peut être incapable de ressentir des sentiments de tendresse, être d'une froideur excessive ou au contraire rechercher sans cesse des marques d'attention, d'affection, de protection. On observe enfin des troubles du sommeil (résistance à l'endormissement par hypervigilance, réveils nocturnes brutaux éventuellement à la suite des cauchemars d'agression), et de multiples troubles cognitifs (troubles de la mémoire, difficultés d'acquisition des faits récents, difficultés de concentration, lenteur d'idéation).

En définitive, les violences faites aux femmes sont de différents types : la violence physique, sexuelle, socio-économique et psychologique. Elles sont favorisées par des facteurs tels que l'alcool, la drogue, l'impunité des agresseurs et les conflits armés. Cela étant, eu égard à notre thème de recherche, il importe de mettre en évidence quelques considérations générales sur l'intervention psychosociale auprès des femmes victimes de viol.

CHAPITRE 3 : L'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE AUPRES DES FEMMES VICTIMES DE VIOL

Les intervenants doivent repérer les indices d'un viol pour pouvoir les interpréter les uns en fonction des autres. Ils doivent aussi comprendre les besoins des femmes victimes de viol pour qu'ils parviennent à développer des stratégies appropriées et à fournir une assistance psychosociale appropriée.

3.1. Les indices psychosociaux d'un viol

Si certaines victimes adressent une demande en déclarant qu'elles ont été violées, la plupart consultent pour des motifs indirects (soutien moral pour les séropositives, des douleurs pelviennes ou abdominales, etc.) sans révéler la vraie raison : le viol. Comme le dit Josse (2007, p.9), « *Les intervenants doivent repérer les divers signes d'appel, les interpréter les uns en fonction des autres et tenir compte de leur accumulation.* » Certaines victimes manifestent alors des troubles psychologiques et sociaux qui constituent pour les intervenants attentifs, des signes permettant de repérer le viol. Les intervenants repèrent souvent ces signes dans certaines attitudes des victimes vis-à-vis des soignants.

Josse (2007, p.10) continue en précisant certaines de ces attitudes),

> « *Concernant les attitudes vis à vis de leur soignant, certaines victimes manifestent de la gêne et de l'inquiétude dans leur relation avec les soignants. Leur regard est fuyant, elles sont agitées, pleurent, adoptent une attitude de protection ou refusent catégoriquement d'être touchées physiquement. Ces attitudes peuvent résulter d'une situation de viol. Dans leur comportement, ces femmes victimes de viol sont en état de choc et désorientées. Elles manifestent des troubles anxieux et dépressifs : attaques de panique, conduites d'évitement, tristesse, automutilations, inclination au suicide, réaction de sursaut exagérée, troubles du sommeil (insomnie, cauchemars), perte d'appétit, trouble de la mémoire et de la concentration, mutisme, abus de substances psychotropes (alcool, tranquillisants, somnifères, antidépresseur, etc.). Dans leur discours, elles expriment souvent des sentiments de culpabilité, de honte ou de souillure. Elles tiennent parfois des propos dévalorisants ou condamnatoires vis-à-vis d'elles-mêmes.* »

Tous ces indices constituent pour les intervenants des signes physiques et psychologiques d'un viol. C'est pourquoi, pendant une entrevue avec une victime de viol, tout intervenant devrait avoir un esprit libre et être attentif pour être capable de remarquer des indices d'un viol même les plus minimes pour les mettre en évidence.

3.2. Besoins d'une femme victime de viol

Les femmes victimes de viol expriment de nombreux besoins. Pour intervenir auprès des femmes victimes de viol, les intervenants doivent connaitre leurs besoins pour pouvoir comprendre leur fonctionnement afin de les aider efficacement. Les femmes victimes de viol sont souvent traumatisées. Elles ont besoin d'une protection comme l'explique le RRSS (2003, p.63), « *Les victimes désirent être protégées contre les représailles, les menaces et le harcèlement de l'agresseur. Elles ont besoin de se sentir en sécurité et à l' abri d'une nouvelle agression.* »

Dans ce cas, elles ont besoin en urgence que leur agresseur soit arrêté et puni. Elles ont également besoin qu'on réduise au maximum les conséquences du viol subi. Certaines se culpabilisent, d'autres sont stigmatisées et rejetées à la fois par leur famille et leur communauté.

Les victimes de viol devraient être informées sur les services de prise en charge existants car on remarque souvent qu'elles se replient sur elles-mêmes, se disant qu'elles sont les seules victimes et qu'elles ne vont plus redevenir comme avant. Elles devraient connaître qu'elles ne sont pas les seules à avoir subi un viol et aussi les seules à réagir ainsi.

Les femmes victimes de viol éprouvent également le besoin de poursuivre le violeur en justice. Mais ces dernières sont souvent perçues par leur entourage comme coupables, responsables de leurs violences. C'est pourquoi il est parfois difficile pour ces femmes de poursuivre le criminel en justice. En justice, elles peuvent ne pas être crues par la police par manque de preuves tangibles et/ou par manque de témoins, ce qui les frustre car leurs propos sont mis en doute.

Les victimes peuvent avoir besoin d'une intervention médicosociale. Elles ont besoin du traitement des lésions corporelles s'il y en a, de la prévention d'une grossesse non désirée et du traitement des maladies sexuellement transmissibles. Une intervention psychosociale doit être aussi offerte le plus rapidement possible après le viol. Cette dernière doit être offerte en fonction du vécu de la victime. L'importance d'un suivi psychosocial est d'éviter à la victime des traumatismes psychologiques durables.

3.3. Rôle et qualités de l'intervenant psychosocial

Compte tenu de notre sujet de recherche, il importe de préciser quel est le rôle de ce dernier ainsi que les qualités qui caractérisent un bon intervenant psychosocial. Les paragraphes qui suivent vont faire objet du rôle et des qualités d'un intervenant psychosocial.

3.3.1. Rôles de l'intervenant psychosocial

Tout intervenant psychosocial a le rôle d'aider concrètement les personnes confrontées à des réalités sociales difficiles en leur permettant de trouver eux-mêmes des solutions lorsqu'ils rencontrent ces difficultés. L'intervenant parvient à aider les personnes en besoin grâce à sa capacité de gérer une relation. Comme l'explique Simbananiye (2013, p.13), « *sa première caractéristique est sa capacité à écouter l'autre, son esprit d'ouverture. Sa seule fonction consiste à écouter.* » L'intervenant, en se mettant à l'écoute de l'autre, doit rester professionnel pour ne pas être impliqué émotionnellement dans les problèmes du patient

Les intervenants psychosociaux sont formés pour connaître le fonctionnement et les problèmes de la société, mais aussi les comportements humains. Souvent, ils se spécialisent pour s'adresser efficacement à un groupe précis. Pour notre travail, le groupe précis dont il est question est le groupe des femmes victimes de viol. Comme on le montre dans le rapport de l'IRC (2013, p. 16), les rôles d'un intervenant psychosocial auprès des femmes victimes de viol sont les suivants :

> « *Ecouter la survivante ; travailler ensemble avec la survivante pour comprendre le problème et les solutions potentielles ; aider la survivante à rétablir son « pouvoir de » et de se remettre de ce qui s'est passé; A partir des propos, décoder des indices apparents et non apparents, évaluer l'ampleur de la violence, le degré de dangerosité et les risques de récidive, à partir des mêmes symptômes et facteurs identifies ; laisser la femme exprimer ses émotions et la faire verbaliser sur ses peurs (préalable a la mobilisation) ; informer la femme sur ce phénomène de la violence pour lui permettre de se situer (type de violences, cycle de violence) ; identifier les besoins de soins médicaux et psychosociaux les plus urgents pour elle-même et ses enfants ;l' informer de ses droits, des recours possibles et des procédures judiciaires ; renseigner la victime ou sa famille sur la procédure judiciaire relative à la violence sexuelle et/ou conjugale ; éviter de prendre en charge la femme plus que nécessaire (pour ne pas répéter le rôle de son*

agresseur) afin qu'elle reprenne progressivement le contrôle de sa vie ; préciser le rôle de l'intervenant psychosocial et offrir à la femme un suivi. »

Nous voyons que l'intervenant psychosocial a plusieurs rôles dans la prise en charge d'une femme victime de viol. C'est pourquoi celui-ci doit être doté de différentes qualités propres à un bon intervenant psychosocial afin de bien remplir ses rôles.

3.3.2. Qualités d'un intervenant psychosocial

Un travailleur social doit démontrer de l'empathie, mais on lui demande aussi de savoir écouter et communiquer pour comprendre les problèmes des gens et leur proposer efficacement des solutions; s'ouvrir aux autres et les respecter comme le montrent Benony et Chahraoui (1999, p.18) quand ils expliquent le respect de la part du travailleur psychosocial comme,

« Le respect des droits fondamentaux des personnes, de leur dignité, de leur liberté, de leur protection, du secret professionnel et implique le consentement libre et éclairé des personnes concernées. »

Une partie du travail d'un intervenant psychosocial consiste à examiner les réalités sociales sans les juger et s'intéresser à la défense des droits de la personne. Nous venons de parler des qualités d'un intervenant psychosocial d'une façon générale. Concernant notre recherche, les qualités d'un intervenant psychosocial auprès des femmes victimes de viol sont les suivantes comme le montre l'IRC (2013, p. 17) :

« L'assistant psychosocial doit en outre avoir les qualités suivantes : Etre accueillant ; être compétent, disponible et modeste ; être naturel, être attentif, être tolérante, être empathique et compatissant et la confidentialité »

En bref, l'intervention psychosociale auprès des femmes victimes de viol permet aux victimes d'exprimer leur besoins. Le travail de l'intervenant consiste à répondre aux besoins des victimes et de faire un diagnostic approprié selon les problèmes de ces dernières. Dans le chapitre qui va suivre, nous présentons la problématique de la recherche ainsi que la méthodologie devant la guider.

CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Dans chaque recherche, il est important de mettre en évidence la question à laquelle le chercheur désire trouver une solution. C'est ainsi que, dans ce chapitre, nous mettons en évidence la problématique de recherche, ce qui conduit à la mise sur pied de la méthodologie ainsi que les techniques utilisées.

4. 1. Problématique

Chaque jour, des milliers de personnes meurent de faim, se retrouvent sans abri ou sans soins adéquats. Les catastrophes naturelles, les famines et les guerres sont des exemples fréquents qui peuvent entrainer des êtres humains dans des situations qui ne leur permettent plus de survivre par leurs propres moyens. Des conflits armés ont généré des milliers de morts dans la région des Grands Lacs depuis quelques années. Que ce soit au Burundi, en RDC ou au Rwanda, les femmes ont particulièrement été touchées par les conséquences des conflits armés et de l'insécurité. Dans toutes les situations de guerre, ce sont les plus faibles qui sont touchées : les femmes et les enfants.

Au Burundi, la femme déjà vulnérable en temps de paix, le devient encore plus en temps de guerre. Les conflits armés, les exodes entrainent une augmentation importante de la prévalence des diverses formes de violences sexuelles surtout le viol. En effet, il existe des facteurs qui favorisent la multiplication des cas de viol durant les périodes de conflits mais aussi de post-conflit. C'est ainsi que certaines idéologies guerrières incitent au viol, que le port d'une arme confère l'opportunité de contraindre autrui, que l'impunité couvre les auteurs, etc. Il faut noter cependant que certaines victimes présentent plus de risque que d'autres de subir un viol : les femmes non accompagnées (veuves, chef de ménage, sans famille), les femmes âgées et les handicapées. Celles-ci vivent souvent seules et sans protection, ce qui les rend plus vulnérables.

Pour venir en aide aux femmes victimes de viol, le rôle principal revient en premier lieu aux politiques locales qui doivent agir pour minimiser les besoins des victimes en urgence. A ces politiques locales, s'ajoutent des organisations humanitaires non étatiques qui viennent pour appuyer ces précédentes et permettre à leur tour aux victimes de surmonter les conséquences du viol à long terme. Dans cette perspective d'aider les femmes victimes de viol, les intervenants

ont une part à jouer, car ils sont amenés à être en contact avec ces femmes victimes de viol en vue de les aider à surmonter cette épreuve.

Une intervention implique une relation : relation entre l'intervenant et la femme victime de viol. Nélisse (1999, p.90) explique ceci, *« l'intervention implique une relation interpersonnelle, une relation sociale. »* C'est une relation interpersonnelle car elle met en relation deux sujets distincts : l'intervenant avec sa personnalité et la victime avec ses problèmes, ses émotions, ses perceptions. Le rôle principal de l'intervenant est de gérer cette relation en évitant toute subjectivité.

Dans cette relation intervenant- victime, l'intervenant ne reste pas indifférent aux problèmes de la victime. Brasset (1999, p.23) affirme ceci,

> *« A cet égard, l'impact psychologique d'un désastre chez les individus et les intervenants est reconnu par plusieurs personnes. Tous s'accordent à dire que les individus et les intervenants vivent une augmentation significative de leur stress. Il est évident qu'un viol bouleverse profondément la vie des victimes mais les intervenants psychosociaux qui travaillent auprès de ces femmes victimes de viol n'en restent pas indifférents. »*

Il est vrai que les victimes souffrent de leur situation, mais les intervenants en souffrent aussi. Dans notre pays, sur le site www.impunity.org, on montre les statistiques suivantes : *« En 2013, 6000 cas ont été enregistrés et le Centre Seruka dénombre chaque année en moyenne 1500 cas de violences sexuelles. »*

Face à cette réalité, des études sur les difficultés des victimes de viol se sont multipliées. Mais les recherches portant sur les difficultés des intervenants psychosociaux se font rares. Comme les problèmes des victimes de viol touchent aussi les intervenants, notre ambition a été de connaître les difficultés que rencontrent les intervenants psychosociaux dans la prise en charge des femmes victimes de viol tant au point de vue professionnel que personnel. C'est ainsi que notre recherche a porté sur les intervenants psychosociaux.

Notre interrogation correspondant à la question générale de l'étude a été formulée en ces termes : Quelles sont les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux œuvrant auprès des femmes victimes de viol?

Cette question générale de la recherche a été opérationnalisée en questions spécifiques :

- Quelles sont les difficultés liées aux facteurs personnels de l'intervenant psychosocial rencontrées par les intervenants psychosociaux?
- Quelles sont les difficultés liées aux facteurs personnels des femmes victimes de viol rencontrées par les intervenants psychosociaux
- Quelles sont les difficultés d'ordre organisationnel rencontrées par les intervenants psychosociaux ?
- Quel est l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale de l'intervenant et sur ses relations sociales?

4. 1.1. Objectif général

Notre objectif général est d'explorer les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol.

4.1.2. Objectifs spécifiques

- Cerner les difficultés liées aux facteurs personnels de l'intervenant psychosocial ;
- Identifier les difficultés liées aux facteurs personnels des femmes victimes de viol ;
- Repérer les difficultés d'ordre organisationnel ;
- Montrer l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale de l'intervenant et sur ses relations sociales.

4. 2. Démarche méthodologique de la recherche

4. 2. 1. Méthode de recherche : méthode qualitative

Avant d'entreprendre toute recherche, il est indispensable de choisir une méthode à utiliser. Grawitz (2001, p.351) montre l'importance d'une méthode dans une recherche, *« la méthode dicte surtout des façons concrètes d'envisager ou d'organiser la recherche, mais ceci de façon plus ou moins précise, complète et systématisée. »* Toutes les méthodes n'influencent pas la recherche de la même manière. C'est pourquoi il faut choisir une méthode adéquate tenant compte du sujet à l'étude.

En sciences sociales, il existe essentiellement deux méthodes fondamentales de recherche à savoir la méthode quantitative et la méthode qualitative. La méthode quantitative permet de recueillir des données statistiques qu'elle soumet à la quantification selon leur fréquence d'apparition. Quant à la méthode qualitative, elle s'applique à des situations où l'analyse statistique n'est pas utilisée. Elle est généralement indiquée dans une recherche qui se fait sur de petits groupes de personnes comme le précise Novelli, cité par Ndayikeza (2015, p.35),

> *« La recherche qualitative est réalisée avec de petits groupes de personnes interrogées qui généralement ne sont pas choisi sur une base de probabilité. On ne cherche pas à arriver à des conclusions définitives ou à généraliser les résultats à la population dans son ensemble. »*

Pour notre travail, la méthode qualitative est la plus adéquate. Elle n'avait pas pour but de vérifier des hypothèses mais d'explorer un champ d'étude. Notre travail vise à fouiller et à récolter le maximum d'informations auprès de ceux ou celles qui sont concernés ; d'où une méthode qualitative est la plus appropriée comme le dit Saias (2011, p.176),

> *« Si le chercheur s'intéresse à mieux comprendre le phénomène selon la perspective de ceux et celles qui sont directement concernés, dans un tel cas, il sera de rigueur d'utiliser une approche qualitative. ».*

Notre souci n'est pas de faire une étude comparative mais plutôt il s'agit d'une recherche d'exploration des difficultés des intervenants psychosociaux dans leur vie professionnelle et familiale. Pour arriver à récolter les informations, nous avons fait recours à l'entretien semi-directif comme technique de récolte des données.

4.2.2. Technique de collecte des données : enquête par entretien semi-directif

Plusieurs techniques de recherche s'offrent aux chercheurs en sciences sociales. Il s'agit entre autre de l'entretien, du questionnaire, de l'observation etc. Pour choisir une technique de collecte des données, le chercheur doit tenir compte de la nature du phénomène à étudier. Notre sujet nécessitait comme technique d'investigation l'échange verbal. Pour avoir les informations dont nous avions besoin, nous avons utilisé l'entretien. Léon (1977, p.176) définit l'entretien comme suit : « *L'entretien est une situation d'interaction essentiellement verbale entre deux personnes en contact direct avec un objectif préalablement posé.* » Dans le contexte de notre recherche, il s'agit d'un entretien avec les intervenants psychosociaux dans le but de recueillir des réponses concernant les questions d'enquête.

Pour notre recherche, nous avons utilisé l'entretien semi-directif qui consiste en la décomposition du thème principal en sous-thèmes par le chercheur tout en laissant l'expression libre à la personne interrogée pour chacun des sous-thèmes. Nous avons utilisé ce dernier pour aboutir à la découverte des difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux dans la prise en charge des femmes victimes de viol.

Cette technique a comme avantage le fait que le chercheur accorde plus d'importance l'information. Egalement, elle amène le chercheur à laisser le sujet s'exprimer librement sur toutes les questions. Il n'intervient que par des relances en cas de blocages ou de résistances. L'entretien semi-directif permet à l'enquêté de réfléchir et de répondre aux questions à son propre rythme, dans ses propres mots comme le montre D'Unrug (1974, p.87),

> « *il s'agit de laisser parler l'enquêté, voire de l'aider à parler par des relances, sans pour autant diriger son discours, dire « oui », ou « hum », faire « écho » en répétant les derniers mots émis, enfin refléter tout ou une partie du discours.* »

Afin de bien récolter et garder sans omission tous les propos en provenance de nos enquêtés, nous nous sommes servi du guide d'entretien ainsi qu'un appareil enregistreur, tout en garantissant à nos enquêtés de l'anonymat.

4.2.3. Terrain et population d'enquête

La population d'enquête nous aide à recueillir les informations dont nous avons besoin. Selon Mucchielli (1973, p.16), *« On appelle « univers d'enquête » l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête. »* Les données de l'enquête ont été recueillies auprès des intervenants psychosociaux. Ce sont ces intervenants qui constituent la population d'enquête pour notre travail.

Nous avons mené l'enquête en Mairie de Bujumbura, non pas parce que cette province enregistre beaucoup de difficultés en matière d'intervention psychosociale plus que les autres provinces, mais parce que les observations quotidiennes nous ont montré l'existence du phénomène à étudier, ce qui impliquerait l'assurance de l'existence des sujets auprès desquels nous avons récolté les données intéressant notre recherche.

Pour garder l'anonymat de nos enquêtés et de leurs institutions, nous avons jugés bon de ne pas préciser le nom des institutions dans lesquelles nos enquêtés travaillaient.

4.2.4. Technique de choix des enquêtés

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, il est rare qu'on puisse étudier exhaustivement une population. Pour remédier à ce problème, l'on forme un échantillon qui est une fraction de la population d'étude. Cet échantillon est constitué par les sujets remplissant les critères définis par le chercheur.

Les techniques d'échantillonnage diffèrent selon que la recherche est qualitative ou quantitative. Puisque notre recherche s'est révélée de type qualitatif, nous avons utilisé l'échantillonnage non probabiliste. Pour trouver nos enquêtés, nous avons fait recours à l'échantillonnage à choix raisonné. Nous savions déjà où trouver les deux sujets de la préenquête. Les sujets qui ont fait l'objet de notre recherche devaient remplir les critères suivants: être marié, avoir au moins un enfant et avoir une ancienneté de 2 ans dans la carrière d'intervenant psychosocial auprès des

victimes de viol. Concernant l'enquête proprement dite, ce sont les deux sujets de la préenquête qui nous ont permis d'entrer en contact avec les autres intervenants.

4.2.5. Préenquête

En sciences humaines et sociales, le chercheur procède à une préenquête pour bien préparer l'enquête. La préenquête permet au chercheur de faire un essai d'enquête sur un petit nombre de sujets pour tester le guide d'entretien et pour mieux se rendre compte des difficultés. Cet essai nous permet de nous rassurer sur la pertinence des objectifs de notre recherche et sur la clarté des questions constituant le guide d'entretien.

Nous avons fait la préenquête pendant deux jours, auprès de deux intervenants : l'un de sexe féminin rencontré à son lieu de travail et l'autre de sexe masculin rencontré à son domicile. Pour des raisons d'anonymat, nous avons désigné nos deux enquêtés par les lettres X et Y.

L'entretien avec l'intervenante X s'est fait le 10 novembre à son domicile à partir de 13h. X est une femme mariée qui a 1 enfant. Elle travaille pour la prise en charge des victimes de viol depuis 3 ans. Le sujet X a bien collaboré et répondait spontanément.

S'agissant de l'intervenant Y, nous nous sommes entretenus avec lui le 12 novembre à partir de 9h. C'est un homme marié et a 2 enfants. Nous l'avons rencontré à son lieu de travail et il nous a bien accueillis.

Au terme de la préenquête, nous avons décidé de modifier certains éléments du guide d'entretien afin de le rendre plus clair. Au niveau des questions, la question numéro 3 : *« Ni izihe ngorane mugira ziterwa nuko akazi ko gufasha abafashwe ku nguvu ari akazi katoroshe ? »* ce qui veut dire : *« Quelles sont les difficultés que vous rencontrez qui sont liées au fait que le travail psychosocial auprès des victimes de viol est un travail complexe? »* a dû être modifiée parce que nous avons remarqué que c'était une question tendancieuse. Elle montre quel type de réponse nous attendons de la part de l'enquêté. Nous l'avons alors reformulé ainsi : *« Bamwe mu bakora akazi ko gufasha baremeza ko gufasha abafashwe ku nguvu ari akazi katoroshe. Mwebwe mubivugako iki? »* C'est à dire : *« Certains intervenants affirment que le travail psychosocial auprès des victimes de viol est complexe. Qu'est-ce que vous en dites? »*

De même, nous avons remarqué qu'en posant la question numéro 4, les enquêtés avaient fourni des réponses se rapportant à la question numéro 5. Nous avons alors décidé de supprimer la quatrième question et rester avec la question 5.

Concernant les résultats obtenus au terme des échanges avec nos deux enquêtés, nous avons pu voir que l'enquête par entretien semi-directif choisi comme technique de recherche était efficace pour notre travail. Et avec les modifications faites, nous avons estimé que le guide d'entretien était efficace et pouvait nous permettre de recueillir des informations nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs. Apres cette phase de préenquête, nous avons entrepris l'étape suivante, celle de l'enquête proprement dite.

4.2.6. Déroulement de l'enquête

Au moment où les sujets faisant objet de notre enquête sont déjà choisis, le guide d'entretien déjà testé et les critères de choix des enquêtés déjà fixés, nous avons procédé à l'étape suivante qui est celle de l'enquête proprement dite.

Comme mode d'accès aux enquêtés, signalons que c'est l'intervenant Y de la préenquête qui nous a mis en contact avec tous les sujets qui ont fait objet de notre enquête. Ce qui montre que comme mode d'accès aux enquêtés, nous avons utilisé un mode indirect. Nous avons utilisé cette technique pour maximiser les chances d'acceptation. Nous avons jugé bon de nommer nos enquêtés par une lettre majuscule de l'alphabet français en commençant par la première lettre dans le but de respecter l'anonymat que nous avions promis aux enquêtés.

La première enquêtée était une intervenante nommée A. Elle a été enquêtée en date du 18 novembre 2016. Nous sommes arrivées à son lieu de travail vers 9h30minutes. Elle n'avait pas encore commencé à recevoir des patientes parce que l'accueil commençait à 10 heures. Apres la salutation et l'exposé de l'objet de notre visite, nous nous sommes entretenues avec elle.

Le deuxième enquêté était un homme. L'intervenant B a été enquêté en date du 18 Novembre lui aussi. Comme il était en congé, nous l'avons retrouvé à son domicile vers 11heures. Nous nous sommes alors entretenues avec lui à l'intérieur de la maison et l'entretien a duré environ 40 minutes.

Quant à la troisième intervenante nommée intervenante C, l'enquête a été menée à son lieu de travail en date du 19 novembre 2016. Un entretien qui a duré environ 45 minutes. Nous sommes arrivées à son lieu de travail vers 9h30minutes. Elle aussi n'avait pas encore commencé l'accueil. Nous nous sommes dès lors entretenues avec elle dans son bureau.

La quatrième enquêtée, l'intervenante D, a été enquêtée en date du 19 novembre 2016 à son lieu de travail. Elle nous a reçues dans son bureau. Nous lui avons exposé et expliqué les motifs de notre visite et elle a accepté de nous fournir des informations concernant notre recherche. Nous nous sommes alors entretenues avec elle.

Le cinquième et dernier enquêté était une femme. Nous sommes arrivées à son lieu de travail vers 15heures. Elle avait déjà clôturé l'accueil des femmes victimes de viol. Elle nous a accueillies dans son bureau. Apres lui avoir expliqué le sujet de notre recherche et l'objet de notre visite, elle a accepté de nous fournir des réponses par rapport à nos questions de recherche.

Nous avons réalisé au total cinq entretiens. Nous avons décidé de clôturer l'enquête parce que nous avons constaté que les informations fournies par nos derniers enquêtés ressemblaient à celles des premiers. Nous avons alors décidé de clôturer l'entretien parce que les informations supplémentaires ne nous apprenaient rien de nouveau.

Ce chapitre avait pour but de mettre en évidence la problématique de la recherche et ses bases méthodologiques. Nous avons réalisé le travail de terrain grâce à l'entretien semi-directif auprès des cinq intervenants psychosociaux qui constituaient notre échantillon. Ce cheminement nous a permis de construire la deuxième partie de notre travail réservée à la présentation des cas, à l'analyse des données et à l'interprétation des résultats de notre recherche.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES CAS, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS

CHAPITRE 5: PRESENTATION DES CAS

Notre travail se veut une étude qualitative. Celle-ci exige une exploration des cas à l'étude. Une présentation des cas s'avère donc importante tout en mettant en évidence les aspects caractéristiques importants de chacun d'eux. Dans ce chapitre, nous avons présenté les cas d'intervenants psychosociaux qui ont fait objet de notre enquête.

5.1. Cas A

A est intervenante depuis 2012. Elle totalise actuellement quatre ans dans la carrière d'intervenant. A exerce aujourd'hui son métier dans l'une des ONG qui œuvrent à Bujumbura. Elle est mère de 3 enfants.

Au sujet des attitudes qu'elle peut adopter devant une victime de viol qui peuvent causer problèmes, elle parle du manque de patience, du fait de ne pas être naturelle, accueillante et bienveillante. S'agissant des difficultés causées par ces attitudes, elle dit que ces dernières font que la victime ne parle pas bien de ses problèmes peut-être à cause de la peur ou de la honte car l'intervenante n'a pas créé un climat de confiance entre elle et la victime.

Concernant la complexité du travail psychosocial, A affirme que l'activité psychosociale est complexe car elle se met à l'écoute des problèmes des autres et il arrive qu'elle ne trouve pas de solutions aux problèmes de la victime. A continue en disant qu'en écoutant les problèmes des autres, eux ils se déchargent et l'intervenant s'en charge. A dit que son travail a changé ses habitudes. Elle est maintenant peu sentimentale.

S'agissant des attitudes de la victime, A reconnait des cas des victimes qui pleurent, d'autres qui refusent de parler donc qui boudent. La difficulté causée par ces attitudes est que A ne peut pas connaitre les problèmes d'une victime qui ne fait que pleurer et qui ne dit rien.

Pour l'organisation du travail, il arrive qu'il y ait beaucoup de victimes qui veulent être écoutées. L'insuffisance du personnel dans le service de prise en charge entraine une surcharge pour A. En effet, selon A, l'écoute demande un effort et une concentration permanents, ce qui entraine une grande fatigue étant donné qu'elle travaille seule.

Pour la question de l'impact du travail psychosocial sur sa vie familiale et sur ses relations sociales, A indique qu'il n'y a pas eu d'impact palpable car dans son institution, des formations

sont prévues chaque mois à l'intention des intervenants pour leur apprendre les techniques de gestion du stress.

5.2. Cas B

B est un homme marié qui a un enfant. Il travaille comme intervenant psychosocial depuis deux ans et demi. B nous dit que concernant les difficultés liées aux facteurs personnels, il lui arrive de se mettre à la place de la victime et être très affecté. Cela arrive quand l'histoire de la victime est très touchante ou quand la victime est gravement blessée. La difficulté liée à cette attitude est que l'entretien devient impossible car il n'arrive pas à se contrôler.

Concernant la complexité du travail psychosocial, B confirme que le travail psychosocial est complexe puisqu'il doit créer tout d'abord un climat de confiance entre lui et la victime. Pour lui, il n'est pas facile d'instaurer un climat de confiance avec une personne qu'on voit pour la première fois. Il dit encore que certaines victimes affirment qu'elles ont été violées alors que ce n'est pas vrai. Cela devient compliqué car, dans ce cas, c'est à lui de prouver la véracité de ces affirmations.

A propos des difficultés liées aux facteurs personnels de la victime, B indique que certaines attitudes de la victime peuvent être sources de difficultés. Il dit que certaines victimes mentent, d'autres présentent une résistance ou viennent en pleurant. B souligne que toutes ces attitudes retardent l'entretien voire même le rendent impossible dans certains cas. La prise en charge devient alors difficile et s'étale sur une longue période.

Concernant l'organisation du travail, B montre que la difficulté qu'il rencontre souvent est celle liée à l'horaire de travail. Il explique que théoriquement, l'heure d'arrivée est fixée à 8h, et l'heure de départ à 16h30 avec une pause à midi. Mais pour lui, c'est comme s'il n'y avait pas d'horaire de travail puisque cet horaire est peu respecté. Il raconte qu'il lui arrive souvent d'écouter seulement deux victimes toute la journée parce que ces dernières viennent avec des histoires très longues de telle façon qu'il lui est impossible de prendre même une pause. Il ajoute qu'il peut même rentrer à 19h.

Quant à l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale et sur les relations sociales, B se dit concerné. Arrivé à la maison, il reste avec la même humeur que celle qu'il avait au travail. B dit que selon les cas traités pendant la journée, il peut rentrer avec un dégout sexuel et être

incapable d'accomplir l'acte sexuel avec sa femme. Il ajoute que, suite aux cas d'enfants violés vus au travail, il commence à trop contrôler ses enfants pour qu'il ne leur arrive pas la même chose.

5.3. Cas C

C est une femme mariée. Elle a deux enfants. Elle travaille comme intervenante depuis cinq ans. A propos des difficultés liées aux facteurs propres à l'intervenant, C dit que certaines attitudes de la victime peuvent être non appropriées à l'entretien et provoquer par conséquent des contraintes à l'intervention. Elle reconnait qu'elle peut ne pas se soucier de la patiente pendant l'entretien, qu'elle peut ne pas l'écouter. Elle ajoute qu'elle peut montrer l'indisponibilité face aux problèmes de la victime. Selon C, les difficultés liées à ces attitudes sont la résistance et le blocage de la victime.

Concernant la complexité du travail psychosocial, C confirme qu'il est complexe. Elle explique que ce travail exige un sacrifice et qu'elle l'exerce beaucoup plus comme une vocation que comme une profession. Elle ajoute que c'est un travail fatiguant et exigeant.

A propos des difficultés liées aux facteurs personnels de la victime, C dit que la victime peut avoir plusieurs comportements qui n'aident pas l'intervenant pendant l'entretien : la victime de viol peut venir en pleurant, elle peut refuser de répondre ou bien au contraire elle répond spontanément, ce qui fait douter C tout en se demandant si réellement elle a été violée ou non.

Quant à l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale et sur les relations sociales, C reconnait que cet impact existe. Elle affirme que cela va en s'accroissant quand elle ne parvient plus à liquider les tensions du travail. Elle dit qu'il lui arrive de transférer les problèmes du travail à domicile. Elle ajoute que parfois même, elle voit tous les hommes comme des malfaiteurs et des violeurs. Quant aux relations avec ses enfants, elle souligne que son travail a un impact grave sur les relations avec ses enfants : elle devient surprotectrice et contrôle beaucoup ses enfants.

5.4. Cas D

D est une femme qui travaille dans la carrière d'intervenante depuis dix-huit ans. Elle a sept enfants. Elle fait la détraumatisation des enfants de moins de 15 ans qui été victimes de viol. Concernant les difficultés liées aux facteurs personnels, D raconte qu'elle fait de son mieux pour qu'il n'y ait aucun problème pendant l'entretien avec la victime. Mais certains facteurs parasites ne manquent pas comme par exemple quand elle devient incapable de se dissocier des problèmes de la victime.

A propos de la complexité du travail psychosocial, D dit que c'est un travail complexe parce qu'il dépend de comment se présente la victime. Elle raconte que la victime peut mentir et que c'est elle qui doit faire éclater la vérité. Ce qui n'est pas une tâche facile pour elle.

En ce qui concerne les difficultés provenant des comportements des victimes, D montre que certains comportements des victimes au cours de l'entretien peuvent être sources de difficultés. Par exemple une victime qui refuse de parler ou qui tient des propos incohérents. Pour D, ces comportements de la victime font que l'entretien devienne lent. Quant à l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale de D, elle dit que ce qu'elle voit au travail, elle le transfère souvent à la maison.

5.5. Cas E

E est une intervenante mariée qui a deux enfants. Elle travaille dans le domaine d'intervention psychosociale depuis sept ans. Concernant les difficultés liées aux facteurs personnels de l'intervenant, elle dit que certaines attitudes sont génératrices de difficultés. Elle parle des va et vient pendant les entretiens, le fait de répondre au téléphone et le fait d'écrire pendant que la victime parle.

A propos de la complexité du travail psychosocial, E confirme que ce dernier est complexe. Elle le confirme en montrant que c'est un travail qui demande beaucoup de patience. Selon elle, il est encore complexe parce c'est un travail qui s'étale sur de longues périodes.

Concernant les difficultés liées aux facteurs personnels de la victime, E raconte qu'une victime peut ne pas être coopérative et peut ne pas dire correctement les faits. Elle montre que les difficultés causées par ces attitudes de la victime sont que l'aide devient difficile. E dit qu'il lui

devient difficile de donner à la victime un support émotionnel quand celle-ci ne lui dit pas clairement ce qu'il lui est arrivé.

Au sujet des difficultés liées à l'organisation du travail, E mentionne que concernant les heures de travail, elle ne peut pas dire qu'il y a un horaire fixe. Elle donne un exemple : l'heure de fin des activités journalières est de 16h30 mais qu'elle peut travailler jusqu'à 18h.

Quant à l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale et sur les relations sociales, E dit qu'elle devient très inquiète, très stressée. Elle pense que ce qu'elle voit au travail, c'est exactement ce qui va se passer à la maison et dans son voisinage.

Nous venons de présenter brièvement nos enquêtés. Nous avons relevé certaines de leurs grandes difficultés pendant leur parcours professionnel dans la prise en charge des femmes victimes de viol ainsi que l'impact de leur travail sur leur vie familiale et sur leurs relations avec l'entourage. Avec ces informations, nous estimons pouvoir faire une analyse globale des propos qu'ils ont tenus. Ainsi, avec l'analyse des données et l'interprétation des résultats de recherche, nous avons découpé les entretiens thème par thème pour saisir la manière dont chaque enquêté parle des difficultés rencontrées dans la prise en charge des victimes du viol.

CHAPITRE 6 : DIFFICULTES LIEES AUX FACTEURS PERSONNELS DE L'INTERVENANT

Les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux dans la prise en charge des victimes de viol peuvent varier selon plusieurs facteurs, y compris les facteurs propres à l'intervenant. Dans le présent chapitre, nous allons voir les difficultés qui peuvent être causées par l'intervenant lui -même.

6.1. Attitudes de l'intervenant devant une victime de viol

Dans la prise en charge des victimes de viol, l'intervenant psychosocial rencontre des difficultés qui peuvent provenir soit du milieu extérieur soit de lui-même. Les intervenants peuvent adopter des comportements ou avoir des attitudes qui ne sont pas appropriées au travail de prise en charge et ils se heurtent à des difficultés quant à la prise en charge des femmes victimes de viol. Cela leur arrive souvent pendant l'entretien où certaines de leurs attitudes posent problème. Ainsi, lors de l'enquête, nous avons remarqué que tous les enquêtés convergent sur l'existence de ces attitudes, mais des attitudes qui sont différentes d'un intervenant à l'autre.

6.1.1. Attitudes d'accueil

Pendant l'entretien avec une victime de viol, l'intervenant peut ne pas se soucier de la personne qui est en face de lui. A ce propos, C dit ce qui suit :

> *« Inyifato kandi zidafasha uwafashwe ku nguvu yaje kunyitura n'igihe at akiriwe neza. Ndashobora kwitaho utundi tuntu nkubu nk'akarorero ugasanga ndiko ndapanga utuntu, ndiko nditaba amatelefone, canke nguma ninjira nsohoka. »*

C'est-a-dire,

> *« Les attitudes qui n'aident pas la victime c'est quand elle est mal accueillie. Il arrive que je m'occupe d'autres choses comme par exemple continuer à ranger des choses, répondre au téléphone ou faire des va et vient infinissables. »*

Quand on analyse ces propos, on constate que l'intervenant n'a pas manifesté de disponibilité pour écouter la victime. Il a continué à s'occuper de ses affaires sans pour autant réserver une

attention suffisante à la victime. Pendant l'entretien, l'intervenant devrait fermer la porte pour éviter des va et vient parce que celui-ci doit se faire en toute intimité comme le souligne Simbananiye (2011, p.15), *« l'intimité signifie respecter l'individualité et s'assurer que l'entretien ne soit pas perturbé par d'autres personnes ou d'autres choses.»*

Les problèmes de la victime ne doivent pas être entendus par d'autres personnes non concernées par l'entretien même si ce sont des membres de la famille de la victime. La sexualité couvre un aspect intime de toute personne, c'est pourquoi l'entretien avec une victime de viol devrait se faire en toute intimité pour que sa vie sexuelle ne soit pas dévoilée a autrui.

Le mauvais accueil implique une absence d'écoute comme nous venons de le voir, mais aussi un regard malveillant peut faire que la victime soit mal à l'aise. Voici comment l'explique l'intervenante A : « *Harigihe ntamwakira neza, nkamurabana iterabwoba* » Ce qui se traduit: *« Il y a des fois où je deviens non accueillante, avec un regard terrorisant.»*

A travers ces propos, nous remarquons que le mauvais accueil peut être traduit par l'expression du visage de l'intervenant. Celui-ci a manifesté un regard non accueillant, terrorisant. Pourtant, parmi les attitudes qui devraient guider l'intervenant durant un entretien clinique, figure la neutralité bienveillante. Comme le dit Nahoum (1971, p. 46), *l'intervenant n'est ni un éducateur ni un conseiller ni un propagandiste mais un auditeur bienveillant.* La neutralité n'est pas à comprendre ici comme de la froideur envers la victime mais elle doit être associée à la bienveillance pour mettre la victime en confiance et la laisser s'exprimer librement.

Il arrive qu'avant d'aller consulter un intervenant pour une prise en charge psychosociale, la victime passe d'abord par une station de police pour porter plainte. Or, les policiers dans leur interrogatoire mettent en avant la prise des notes alors qu'une telle attitude n'est pas suggérée quand on s'entretient avec une victime de viol. Ils ne permettent pas à la victime de se représenter mentalement la scène, et de verbaliser les circonstances de l'agression. Lopez et Piffaut-Filizzola (1993, p.47) confirment cette réalité,

> *« Nous savons que cette remémoration s'accompagne de phénomènes de reviviscence anxieuse dont ne peuvent entièrement tenir compte les policiers qui doivent avec tact, amasser tous les éléments matériels de l'enquête et vérifier les dires de la présumée victime. »*

Il ne faut pas uniquement prendre des notes. La victime est venue chercher une personne qui l'écoute, qui fait attention à elle. Lorsque, durant l'entretien, l'intervenant fait comme ces policiers et continue seulement à écrire, la victime devient frustrée. Certes, prendre des notes constitue une solution pratique et facile mais il faut savoir comment prendre ces notes. Nahoum (1971, p.149) nous l'explique en ces mots :

> *« On peut objecter que le psychologue, absorbe par sa prise de notes, observera mal le sujet. De plus, l'entretien peut se trouver coupé par des silences « vides », le sujet attendant pour continuer que l'interviewer lève la tête ».* Il faut alors savoir comment prendre ces notes, éviter d'être tout le temps penché sur le papier mais essayer de ne noter que l'essentiel afin de montrer a la victime que vous faites attention non seulement à ce qu'elle dit mais à sa personne aussi.

L'interviewer E le dit en ces termes : *« Kuguma nandika, bimuha ishusho yo kubazwa n'igipolisi. Kuko ashobora kuba yaciye muri polisi, akaca abona nanje nguma nandika. Kirazira ko nguma nandika, nca nicara tukaganira »*, ce qui veut dire :

> *« Il se pourrait qu'avant de venir au centre d'aide psychosocial, la victime est d'abord passée à la police. Ecrire pendant l'entretien donne à la victime l'impression d'être dans un interrogatoire policier. Or, il est déconseillé de ne faire qu'écrire. Alors je reste attentive et on discute. »*

La prise en charge de ces victimes s'étale sur une longue période mais c'est toujours le premier pas qui est décisif. Le mauvais accueil provoque le freinage de l'entretien car la victime n'est pas à l'aise pour parler de ses problèmes. C confirme ces propos en disant: *« Ivyo birafuma haba nk'igihome hagati yanje nawe. Akabona ko ingorane yiwe ntayitaheho. Urumva ko ataco nomufasha. Arashobora no kwanka kumbwira vyose »*

Traduisons: « Tout *ça fait qu'entre elle et moi il y ait comme un fossé. Elle a l'impression que je ne suis pas du tout attachée à son problème et elle peut refuser de tout me révéler. Donc je ne pourrais plus l'aider. »*

Dans les témoignages de E et C, il ressort que certaines attitudes de l'intervenant en face de la victime sont sources de difficultés. Suite à ces attitudes, la victime refuse de parler ou ne dit que peu de choses. Ce qui fait qu'il devient difficile pour l'intervenant de lui venir en aide.

6.1.2. Affects associés à la perception du viol

S'agissant de la signification du mot « affect », Laplanche et Pontalis (1967, p.12), le définissent de la manière suivante, « *l'affect peut n'avoir qu'une valeur descriptive, désignant le retentissement émotionnel d'une expérience généralement forte.* » Les histoires des victimes de viol sont des histoires touchantes. Comme la réaction à une situation diffère d'un individu à l'autre, certains intervenants sont fortement touchés par l'histoire d'une victime et d'autres non A ce propos, B dit ceci: « *Inyifato ishoboka nuko jewe ubwanje ndiko ndamwakira, harigihe nsanga nishize mu kibanza ciwe. Hariho abo usanga ingorane zabo ziteye agahinda cane, nkaca nsanga ndiko ndamwakira, vyankozeko cane.* »

Ce qui veut dire: « *L'attitude possible est que, face à des histoires très touchantes, je me mette à la place de la victime et je me retrouve très affecté.* » Normalement, l'intervenant devrait manifester de l'empathie. Cette dernière est l'une des principes directeurs pour une aide efficace aux victimes de viol afin que ces dernières parviennent à verbaliser leur souffrance. Crocq (2007, p. 90), le dit en ces termes, « *L'attitude de l'intervenant doit être celle de l'écoute compréhensive et empathique, pour recevoir cette verbalisation du trauma.* » L'absence d'empathie de la part de l'intervenant rend l'entretien impossible. B ajoute : « *Izo ngorane zirankorako nkasanga ca kiganiro nagomba ngire n'uwo yafashwe ku nguvu kiragoye.*»
Ce qui se traduit : « *Les problèmes de la victime m'affectent et l'entretien devient difficile.* » Ceci montre que B prône la qualité d'indifférence de la part de l'intervenant.

En définitive, nous constatons que certaines attitudes de l'intervenant sont sources de difficultés pendant la prise en charge d'une victime de viol. Ces attitudes sont entre autres le mauvais accueil et le manque d'empathie. Les difficultés liées à ces attitudes sont respectivement la résistance de la part de la victime et l'absence de contrôle des émotions de la part de l'intervenant.

6.2. Les propos de l'intervenant devant une victime de viol

On entend souvent dire que les paroles blessent. C'est ce que confirme A en disant que les propos non adaptés de l'intervenant peuvent blesser psychologiquement la victime. Elle dit ce qui suit : *« Iyo uwafashwe ku nguvu aba ariko arambwira ivyamushikiye, akambwira ko vyashitse sambiri zijoro, nkaca ndamubaza igituma yariko aratembera izo saha zitereye. »*

C'est à dire: « *Quand la victime me dit que le viol a eu lieu à 20 heures, il arrive que je lui demande pourquoi elle se promenait à cette heure avancée de la nuit.* » Ce genre de propos, au lieu d'aider la victime dans sa situation-problème, l'enfoncent davantage. Elle les prend comme des jugements que l'intervenant fait à son égard alors que l'objectif de la prise en charge consiste à aider la victime à surmonter ses problèmes.

Dans cette même optique, il y a d'autres propos que l'intervenant peut tenir et qui montrent à la victime que ce qu'il lui est arrivé est très horrible. L'intervenant devrait montrer à la victime qu'elle va s'en sortir, que ce n'est pas grave. A ce sujet, B s'exprime de la manière suivante : « *Ndashobora kuvuga nk'aya majambo : yooo !, ntumbwire !, nuko vyagenze?, birababaje !, abantu bubu barabaye ibikoko ! Mwenayo majambo atuma uwafashwe ku nguvu aca yihebura cane.* »

Ce qui veut dire : *« je peux dire des mots comme : « ohhhh !, ne me dis pas !, ça s'est passé comme ça ?, c'est vraiment triste ! Les gens d'aujourd'hui sont devenus comme des sauvages ! Tous ces propos font que la victime désespère. »*

Ce sont des exemples de propos qui peuvent causer des difficultés à l'intervenant pendant l'entretien. Nous retenons que l'intervenant doit être attentif quant aux propos qu'il tient pendant une entrevue avec une victime de viol. Il y a des propos qui peuvent être pressentis comme des jugements par la victime et qui la poussent à se sentir coupable tandis que d'autres font qu'elle retombe dans le désespoir.

6.3. La complexité du travail psychosocial

Aucun travail n'est facile, celui des intervenants psychosociaux encore moins. Les intervenants avec lesquels nous nous sommes entretenus confirment ce fait. Pour rendre compte de cette réalité, A dit ce qui suit : « *Twebwe akazi kacu karagoye kuko ni akazi twumviriza ingorane z'abandi. Mu gihe uba uriko uraremurura uwaje kukwitura, wewe uba uriko uriremereza ingorane ziwe!* »

Ce qui signifie : « *Le travail psychosocial est un travail complexe car nous nous mettons à l'écoute des problèmes des autres. Quand la victime se décharge de ses problèmes, moi je me charge.* »

Pour le cas des victimes de viol, quand la victime raconte les faits, ça lui permet de se décharger. Mais alors l'intervenant lui, fait siens les problèmes de la victime. Tous nos enquêtés convergent sur l'idée que le travail psychosocial est complexe mais les raisons diffèrent selon l'intervenant.

Pour D, certaines attitudes de la victime peuvent rendre complexe le travail psychosocial. Elle raconte : « *Karagoye kuko biva ku kuntu uwo yafashwe ku nguvu aje ameze. Harigihe aza acisha ku ruhande.* »

Traduisons : « *C'est un travail complexe car il dépend de comment est la personne qui est en face de moi. Elle peut ne pas être claire et précise.* » Pendant l'entretien, l'intervenant a en face de lui une personne. Cette dernière peut adopter des attitudes qui rendent complexe le travail psychosocial. Certaines victimes peuvent mentir, d'autres refuser de parler. Nélisse (1997, p.6) écrit ceci : « *Les difficultés qualitatives et interprétatives décrivent aujourd'hui la complexité de la clinique et du travail concret des praticiens.* » Le travail de l'intervenant est difficile parce qu'il doit interpréter les propos et les gestes de la victime.

Le travail psychosocial est aussi difficile parce qu'il demande à l'intervenant de créer un climat de confiance. Ce qui n'est pas une tâche facile. A ce sujet, B dit ce qui suit : « *Ni akazi kagoye kuko ubwa mbere na mbere umuntu aje kukubwira ivyamushikiye, ategerezwa kubanza kukugirira icizere. Kugira rero urondere icizere mu muntu mubonanye ubwa mbere biragoye.* »

Traduisons : « *C'est un travail complexe parce que tout d'abord, la personne qui vient me raconter ce qu'il lui est arrivé doit avoir confiance en moi. Il devient alors difficile pour moi de créer un climat de confiance avec une personne que je vois pour une première fois.* » La

confiance constitue la clé pour un entretien réussi. Il est important alors que l'intervenant suscite un sentiment de confiance chez la victime pour qu'elle lui raconte tout.

Tout cela montre que le travail psychosocial est un travail qui n'est pas comme les autres. C'est un travail qui exige un grand sacrifice, une grande patience et s'étale sur une longue période. C l'explique en ces termes : « *Akazi ko gufasha ni akazi kagoye kuko gasaba kwitanga. Ndagakora nk'umuhamagaro apana nk'akazi gasanzwe* »
Ce qui veut dire : « *Ce travail est difficile car il exige un sacrifice. Je l'exerce beaucoup plus comme une vocation que comme une profession.* »

A, C et E appuient aussi l'idée que le travail psychosocial ne laisse pas l'intervenant indifférent. Pendant l'entretien, les problèmes de la patiente deviennent ceux de l'intervenant. Cela peut provoquer des changements dans les habitudes de l'intervenant. A formule sa pensée de la manière suivante : « *Kwumviriza ingorane z'abandi bituma mu mibereho yanje mpinduka canke uko nahora mbona abantu bigahinduka. Canke nkasanga ntagifise ibigumbagumba, nsigaye narashishwe, ibintu vyose ndabibona ibisanzwe.* »

Ce qui se traduit : « *Ecouter les problèmes des autres change mes habitudes. La façon dont je percevais les gens peut aussi changer ou bien ma vie affective. Tout me dégoûte, je deviens indifférente.* » En écoutant tous les jours les plaintes des victimes, l'intervenant devient touché et affecté. Ce qui change sa vie affective et sa façon de percevoir les gens.

Dans ce chapitre, nous avons cerné les difficultés liées aux facteurs personnels de l'intervenant psychosocial. Le constat est que les enquêtés convergent sur l'existence de ces difficultés mais celles-ci ne sont pas communes pour tous les intervenants. Elles varient d'un intervenant à un autre.

CHAPITRE 7 : DIFFICULTES LIEES AUX FACTEURS PERSONNELS DE LA VICTIME

Dans son travail, l'intervenant psychosocial peut être confronté à des difficultés de plusieurs natures y compris celles liées aux attitudes et aux troubles des victimes. Ces attitudes et troubles varient d'une victime à une autre.

7.1. Les attitudes de la victime

Certaines attitudes de la victime de viol peuvent constituer des obstacles pour la continuité de l'activité psychosociale. Dans les points qui suivent, nous allons parler de ces différentes attitudes.

7.1.1. L'état de détresse

La détresse se manifeste souvent par des pleurs. La victime est touchée émotionnellement. Ce qu'il lui est arrivé l'a blessée dans son fort intérieur. Elle est blessée et quand on lui pose des questions, elle peut pleurer comme le montre Nisabwe (2006, p.40) en ces mots,

> « *Parce qu'elles ne cessent de penser à ce qui leur est arrivé et probablement que la question qui leur était posée les rappelle les circonstances de l'agression, les enquêtées ont exprimé leur angoisse en pleurant.* »

A, B et C confirment également cet état des faits. A ajoute ceci : « *Hariho uwuza arira. Wamubaza ikintu ntiyishure, akaguma arira. Nk'uwo sinza kwumva ingorane yiwe aho iri. Nivyo ndabona ko afise ingorane mugabo simenya neza iyariyo.* » Ce qui se traduit :

> « *Il y a une victime qui vient en pleurant. Quand je lui demande quelque chose, elle ne répond pas et continue seulement à pleurer. Dans ce cas, je ne peux pas savoir le fond de ses problèmes.* »

Par ces propos, nous retenons les pleurs de la victime de viol comme attitude de cette dernière causant problèmes pendant l'entretien. Il est difficile d'aider de telles victimes car c'est à partir des propos des victimes que l'intervenant décèle les problèmes qu'elles ont pour pouvoir leur venir en aide.

7. 1.2. Le refus de parole

Le refus de parole est une autre attitude fréquente chez les victimes de viol. Il arrive que les victimes gardent silence et cela pour différentes raisons consécutives au viol subi comme le montre Crocq (2007, p.64), « *La victime ne sait pas où elle est. Elle n'a pas le temps du langage. (...). Elle est réduite à un objet dont on peut parler mais qui ne parle pas.* » Tous nos enquêtés ont mentionné le refus de parole parmi les attitudes possibles de la victime. Prenons les propos de A qui dit : « *Hariho uwuza yashavuye, ata nakimwe avuga. Namubaza akirabira hirya* »

Traduisons : « *Il y a des victimes qui boudent. Qui ne disent rien. Quand je leur demande quelque chose, elles ne répondent pas.* » Comme ce proverbe burundais le stipule : « *Uwuza gukira ingwara arayirata* », la victime qui va être aidée parle de ses problèmes. Le refus de parole de la part de la victime constitue donc un handicap pour l'entretien mais également pour le bon déroulement de la prise en charge en particulier.

7.1.3. L'incohérence des propos

Apres avoir commencé à parler, l'intervenant peut remarquer que l'histoire de la victime n'est pas cohérente. Pour appuyer cette idée, prenons les propos de E : « *Mugihe turiko turayaga akambwira ibintu bidatahuritse, sinshobora kumufasha.* »

Ce qui veut dire: « *Quand on discute et qu'elle n'éclaircie pas son histoire, il est difficile pour moi de l'aider.* » Comme conséquence, l'intervenant ne peut pas atteindre son objectif qui était celui d'aider la victime à surmonter ses problèmes.

7.2. Les troubles de la victime

Il arrive qu'après le viol la victime développe certains troubles. Tous nos enquêtés ont confirmé cette affirmation. Pour rendre compte de cette réalité, B dit ceci : « *Birakunda gushika tukaronka abantu baza bavuga ibitajanye, basinda, bafise ubwoba burenze, bakubwira ko barwaye umubiri wose, ko bafise inda kandi atarivyo.* »

Traduisons :

« *Ça arrive souvent que nous recevions des cas de victimes qui ont déjà développé des troubles. La victime peut avoir des pensées délirantes, être agressive, avoir une peur intense, des troubles hypocondriaques ou raconte qu'elle est enceinte alors qu'elle ne l'est pas* »

La victime développe un certain nombre de troubles consécutifs à l'agression subie. Ces troubles peuvent être psychologiques ou physiques. Les troubles psychologiques sont entre autre l'agressivité, le mutisme, le sentiment de reviviscence de la scène de viol, l'agitation, une froideur affective etc. A cotés de ces troubles psychiques, on observe souvent des troubles physiques tels que les blessures aux parties génitales (surtout chez les enfants parce que leurs parties génitales ne sont pas encore développées), des IST etc. La victime, suite au traumatisme de violence subie, peut développer des troubles graves qui vont jusqu'à la névrose. Quand une victime de viol, ayant développée un trouble quelconque, vient consulter un intervenant psychosocial, l'entretien ne peut pas avoir lieu. La patiente doit d'abord être transférée chez un psychiatre pour y recevoir des traitements relatifs aux troubles diagnostiqués. A ce sujet, C dit ce qui suit : « *Uwuje yaramaze kugira ingorane zikomeye, bica biturengera, tugaca tumurungika k'umuntu afasha abafise ingorane zo mu mutwe.* »

Ce qui se traduit : « *Lorsqu'une victime ayant déjà développé des troubles graves vient nous consulter, nous la référons chez un psychiatre.* »

Par après, le psychiatre leur renvoi la victime avec une note où sont mentionnées les conduites à tenir vis-à-vis de la victime tout au long de la prise en charge (contre-référencement). A côté des troubles psychiques, les patientes peuvent venir ayant aussi développé des maladies physiques graves. Des blessures aussi sont fréquentes chez les petites filles puisque celles-ci ont encore des appareils génitaux pas encore développés. Quand elles subissent un viol, elles sont très blessées. Haesevoets cité par Nisabwe (2006, p.13) appui cette idée en ces mots, « *L'expérience sexuelle abusive endommage l'enfant tant au niveau de son corps physique qu'au niveau de son corps psychique.* »

La responsabilité revient à l'intervenant d'envoyer aussi la victime chez des infirmières pour qu'elle soit traitée physiquement. La prise en charge devient par-là difficile car il s'agit d'une victime qui est affectée doublement : physiquement et moralement. A ce sujet, B dit ce qui suit :

« Hariho n'igihe iruhande y'izo ngorane zo mu mutwe, uwafaswhe ku nguvu aza yaranduye inrwara zifatira mu bihihmba vy'irondoka. Abaganga baca bamuha ibinini vyo kunwa igihe c'amezi atandatu. Nk'iyo ari umugore yubatse bica bigorana kuko mu gihe ariko arafata iyo miti ntarangura amabanga y'abubatse atikingiye. Kenshi ukaca usanga umugore ntiyabwiye umugabo wiwe ko yafashwe ku nguvu. Bica biba ingorane. »,

Traduisons :

« Des fois, à côté de ces troubles psychiques, la victime peut contracter des IST. Les infirmiers lui donnent des médicaments qu'elle va prendre pendant six mois. Si c'est une femme mariée, ça se complique puisque pendant ces six mois, elle ne peut pas faire de rapports sexuels sans se protéger. Souvent, on remarque que les femmes ne disent pas à leur mari qu'elles ont été violées. Si c'est le cas, cela devient un problème».

Même si une victime souffre psychiquement et physiquement, il est préférable de la conduire en premier dans un hôpital pour y recevoir des soins d'urgence. Mais également une écoute psychologique est urgente afin de permettre à la victime de se représenter mentalement la scène et de verbaliser les circonstances de l'agression. Elle permet de réunir les éléments matériels surtout dans un but thérapeutique afin de permettre à la victime de se décharger émotionnellement et de prévenir certains troubles qui peuvent survenir après le choc.

En définitive, nous avons constaté que les enquêtés confirment l'existence des difficultés liées aux facteurs personnels de la victime. Selon l'expérience de chaque intervenant, différents attitudes et troubles de la victime de viol pouvant causer des difficultés pendant l'entretien ont été évoqués.

CHAPITRE 8 : DIFFICULTES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

Tout travail pour être bien fait, doit être bien organisé. Quand c'est bien organisé, la prise en charge se fait sans difficultés. Mais au contraire, s'il s'observe des failles, les intervenants psychosociaux rencontrent des difficultés pendant la prise en charge.

8.1. Difficultés liées au rythme de travail

L'horaire de travail peut différer d'une institution à une autre selon son organisation. Mais pour nos enquêtés, malgré qu'ils travaillent dans des institutions différentes, les horaires de travail sont les mêmes : l'heure d'arrivée est fixée à huit heures et demie, une pause à midi et seize heures et demie l'heure de fin des activités journalières.

Tous nos enquêtés convergent aussi sur le non-respect de cet horaire. A ce sujet, B s'exprime de la manière suivante :

> « *Twebwe ni nkuko tudafise ukuntu amasaha y'akazi apanze. Mu bisanzwe bitegekanijwe ko dushika ngaha isaha zibiri niminota mirongo itatu zo mu gitondo tugataha isaha cumi niminota mirongo itatu zo ku mugoroba. Mugabo ayo masaha hariho igihe adakurikizwa. Gufasha uwafashwe ku nguvu biratandukanye n'ubundi buzi tubona. Ndashobora kwakira umuntu, ugasanga nari gutaha isaha cumi ariko tukavana isaha cumi na zibiri.* »,

Ce qui se traduit :

> *« C'est comme si on n'avait pas d'horaire fixe. Normalement, on arrive à huit heures et demie et on rentre à seize heures et demie. Le travail d'assistance psychosociale des victimes de viol n'est pas un travail comme les autres. Je peux commencer l'entretien avec une victime en me disant que je vais rentrer à seize heures, mais je rentre à dix-huit heures. »*

Lorsqu'un intervenant débute un entretien avec une victime de viol, il ne peut pas le reporter et dire qu'il va continuer un autre jour. C'est la raison pour laquelle il est déconseillé pour tout intervenant de commencer un entretien avec une victime sans avoir tout son temps. Il ne va pas non plus rentrer à seize heures et demie alors qu'il y a des patientes qui attendent. Le travail psychosocial exige donc une grande flexibilité.

A cette difficulté liée à l'horaire de travail qui n'est pas fixe s'ajoute celle de l'insuffisance du personnel. Voici comment A l'explique : « *Birashika ko haza abantu benshi bakeneye gufashwa. Ariko kubera hari kubura kw'abakozi kandi kubera akazi ko kwumviriza ari akazi karuhisha, murico gihe nca nduha cane.* »

C'est-à-dire :

> « *Il arrive qu'il y ait beaucoup de victimes qui veulent être écoutées. L'insuffisance du personnel dans le service de prise en charge entraine une surcharge. En effet, l'écoute demande un effort et une concentration permanents, ce qui entraine une grande fatigue étant donné que je travaille seule.* »

Comme les histoires de la victime sont souvent longues, l'intervenant doit être concentré pour pouvoir déceler les vrais besoins et les vrais problèmes de la victime.
De ce qui précède, nous retenons que, pour nos enquêtés, l'absence d'horaire fixe et l'insuffisance du personnel constituent les principales difficultés liées à l'organisation du travail.

8.2. Les comportements des supérieurs hiérarchiques

Certaines difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux proviennent des comportements des supérieurs. Selon le site www.msss.gouv.qc.ca/sujet/organisation, parmi les facteurs organisationnels qui peuvent nuire au travail des intervenants psychosociaux, on mentionne, « *le manque de formation clinique de certains supérieurs et le refus de certains responsables de programmes à libérer leurs intervenants.* »

Certains intervenants parlent d'incompréhension de la part des supérieurs. A le confirme : « *Ni ingorane iyo ntatahuwe n'uwunkoresha kuko ni akazi kagoye gutanga ivyemezo kubera vyinshi ari ibiba bifatira ku bigumbagumba canke ku nyifato z'uwushaka gufashwa* »

Ce qui veut dire: « Lorsqu'il y a incompréhension de la part de notre supérieur, il est *difficile de le convaincre avec des preuves vérifiables parce qu'elles portent sur des émotions et des comportements des victimes* »

Cette incompréhension se remarque surtout chez les supérieurs hiérarchiques administratifs et financiers qui ne sont pas des psychologues. Par exemple, il y a des institutions où on donne des

vivres ou des frais de déplacement aux victimes. Il arrive que l'intervenant demande au financier des frais pour des besoins urgents de la victime. Le financier peut alors faire trainer le processus de décaissement du fait qu'il ne comprend pas cette urgence. C'est pourquoi, dans ces institutions, ils font des staffs matinaux. Cela dans le but d'expliquer aux autres ce qu'est le travail psychosocial auprès des victimes de viol.

De mauvaises relations peuvent survenir entre l'intervenant et son supérieur, ce qui peut occasionner des difficultés lors de l'entretien avec la victime. C l'explique ainsi : *« Mu kazi ko gufasha, nkiyo mfitaniye imigenderanire mibi n'uwuntwara, birashobora kugira ingaruka mbi ku nyifato nza kugira kuwuje kunyitura, ugasanga sindamufashije. »*

ce qui signifie :

> *« Dans le travail psychosocial, quand je suis en mauvais termes avec mon chef, cela peut avoir des conséquences sur les comportements que je vais adopter en face de la victime. Ce qui ne facilite pas l'entretien. »*

Quand l'intervenant fait un counselling ayant en tête des problèmes personnels, il peut transférer ces problèmes sur la victime. S'il y a transfert, l'entretien devient quasiment impossible. Nahoum (1971, p. 150) confirme ceci en disant : « *Il faut que l'interviewer au moment de l'entretien ait l'esprit libre. Fatigue, préoccupé par des difficultés familiales ou professionnelles, il ne sera pas disponible, ses réactions, son adaptation au cas n'auront pas la souplesse nécessaire. Il pourra certes se contrôler dans certaine mesure, mais, il sera insuffisant. »*Il faut que l'interviewer au moment de l'entretien ait l'esprit libre pour pouvoir se concentrer totalement sur les problèmes de la victime du viol.

En somme, dans ce chapitre, nous avons parlé des difficultés qui sont liées aux facteurs organisationnels. Par les propos des enquêtés, nous avons pu relever deux grandes difficultés. Premièrement, l'absence d'horaire fixe et l'insuffisance du personnel. Deuxièmement, l'incompréhension de la part des supérieurs et le transfert de l'intervenant sur la victime suite aux différends qu'il a avec son supérieur.

CHAPITRE 9: IMPACT DE L'ACTIVITE PSYCHOSOCIALE SUR LA VIE FAMILIALE DE L'INTERVENANT ET SUR SES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE

L'activité psychosociale est complexe. Cette complexité peut avoir des répercussions sur la vie de l'intervenant. Ces répercussions ne sont pas identiques d'un intervenant à l'autre selon le degré de réceptivité et de résilience de chacun. Les répercussions peuvent se remarquer sur la vie conjugale de l'intervenant, sur les relations avec ses enfants et sur les relations avec l'entourage.

9.1. L'influence de l'activité psychosociale sur la vie conjugale de l'intervenant

On sait que le domaine des violences sexuelles couvre un aspect sexuel. Et dans la vie conjugale, la vie sexuelle occupe une grande place. Lorsque l'intervenant est marqué par le vécu d'une victime de viol, cela peut se répercuter négativement sur sa vie sexuelle. B explique ce qui suit :

> *« Nivyo birashika. Birakunda no gushika. Harigihe mba niriwe murivyo vyo gufatwa ku nguvu, nkaca ntaha numva umenga ndacari muri vyabindi vyo ku kazi. Nashika muhira nkaguma mbona wa wundi yafashwe ku nguvu, nkakarorero nkukuntu yari yakomeretse. Kumbure uwo twubakanye yipfuza ko turangura amabanga yabubatse nanje nkaba natashe numva vyansesereje. »*, traduisons :
>
> *« Ça arrive souvent. Il arrive que je passe la journée à écouter des récits choquants des victimes de viol. Arrivé à la maison, je reste dans ce même état d'esprit en me représentant par exemple les blessures de la victime, mon épouse voulant qu'on consomme l'acte sexuel et moi non. »*

Quand le travail psychosocial affecte négativement la vie sexuelle de l'intervenant psychosocial, cela cause pour notre cas la diminution du désir sexuel chez l'intervenant. Cette diminution a souvent des conséquences néfastes sur la vie conjugale.

9.2. L'effet produit par l'activité psychosociale sur les relations de l'intervenant avec ses enfants

Comme nous l'avons remarqué au cours de notre enquête, l'influence de l'activité psychosociale sur les relations de l'intervenant avec ses enfants est visible et fréquente. D l'affirme :

> « *Ico nico kiba rero. Kuko ivyo mbona ku kazi, umenga nca ndabibona no muhira. Uwuje ngaha akambwira ivyamushikiye, nca numva n'abana banje ariko bizohava bigenda. Nca ndabakurikirana cane, nkababwira batahe kare.* »,

Ce qui signifie :

> « *C'est ce qui arrive. Car ce que je vois au travail, je le transfère à la maison. Si une victime me raconte les circonstances du viol, je vois que c'est ce qui va arriver à mes enfants. Je contrôle scrupuleusement leurs faits et gestes et je leur ordonne de rentrer tôt.* »

Tous les enquêtés ne réagissent pas de la même façon. Chacun réagit selon sa personnalité. Les uns deviennent très protecteurs envers leurs enfants. Pour le cas des petites filles, les violeurs savent comment les séduire et leur mentir en leur donnant des bonbons, des biscuits. C'est pourquoi les intervenants s'inquiètent surtout pour leurs petites filles.

9.3. Impact de l'activité psychosociale sur les relations de l'intervenant avec son entourage

L'individu est un être social. Il vit dans une société. Un individu normal interagit avec les autres dans la société où il vit. Pour s'adapter à une société et parvenir à y vivre, il doit y avoir le processus de socialisation. Selon Rocher cité par Campeau, Sirois et Renaud (2004, p.187), la socialisation est comprise comme,

> « *Le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise les éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expérience et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapter à l'environnement social où elle doit vivre.* »

La manière dont l'intervenant perçoit les autres dans la société change suite aux observations de tous les jours faites au lieu de travail. Des études montrent que souvent les victimes sont les femmes et les filles tandis que les violeurs sont les hommes. Partant de cette évidence, lorsque l'intervenant est une femme, elle devient méfiante à l'égard des hommes, elle considère désormais tous les hommes comme des violeurs. E le confirme : *« Kuri jewe, abagabo bose ni babi. Ndiyumvira nk'ukuntu bibazamwo bagafata abana canke abagore ku nguvu, nkaca mbona ko bose ari inyamaswa. »*

Traduisons : *« Pour moi, tous les hommes sont mauvais. Je me demande comment ça leur arrive de violer les petites filles et les femmes. Je conclus que tous les hommes sont des sauvages ».* Quand on analyse ces propos, nous constatons que la manière dont l'intervenante perçoit les hommes change négativement.

En somme, dans ce chapitre, nous avons montré les différentes répercussions de l'activité psychosociale sur les différentes facettes de la vie de l'intervenant à savoir sa vie conjugale, ses relations avec ses enfants et son entourage.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de ce travail était d'explorer les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des victimes de viol. L'étude comporte deux parties à savoir la partie théorique et méthodologique d'une part, et la présentation des cas, l'analyse des données et l'interprétation des résultats, d'autre part.

La première partie a consisté à l'élaboration du cadre théorique et méthodologique. Nous avons défini chacun des concepts clés, nous avons élaboré un cadre théorique dans lequel nous avons montré les différentes formes et les différents types de violences faites aux femmes ainsi que les grandes causes de ces violences. Nous avons aussi montré que l'intervention auprès des femmes victimes de viol doit être faite par un intervenant capable de détecter les signes révélateurs d'un cas de viol puisque grand nombre de victimes préfère se taire. L'intervenant doit aussi connaître les grands besoins des femmes victimes de viol et par-dessus tout être doté des qualités nécessaires pour tout travailleur psychosocial. Nous avons ensuite posé la problématique de recherche qui a débouché sur la définition des objectifs de recherche. Pour cette étude, nous avons utilisé la méthode qualitative et l'enquête par entretien semi-directif comme technique de recherche.

La seconde partie a consisté en la présentation des cas, l'analyse des données et l'interprétation des résultats qui se sont dégagés en quatre grands thèmes : les difficultés liées aux facteurs personnels de l'intervenant, les difficultés liées aux facteurs personnels de la victime, les difficultés d'ordre organisationnel et l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale de l'intervenant et sur ses relations avec son entourage.

Concernant le premier objectif spécifique qui consistait à cerner *les difficultés liées aux facteurs personnels de l'intervenant psychosocial,* nous avons relevé que les intervenants convergent sur l'existence des difficultés qui sont liées aux facteurs personnels de l'intervenant. Il a été démontré que certaines attitudes et propos de l'intervenant comme le mauvais accueil et les affects pendant une entrevue avec la victime sont sources de difficultés car ils entrainent de la résistance et du blocage de la part des victimes. Quant à la complexité du travail psychosocial, nos enquêtés ont confirmé cette réalité mais évoquent des difficultés différentes, chacun selon ses aptitudes et ses capacités personnelles. En analysant ces résultats, nous affirmons que notre objectif a été atteint.

A propos du second objectif spécifique qui consistait à *identifier les difficultés liées aux facteurs personnels des femmes victimes de viol,* nous avons trouvé qu'ils existent certaines attitudes des femmes victimes qui causent des difficultés à l'intervenant tel que l'état de détresse, le refus de parole et l'incohérence des propos. Ces attitudes provoquent l'incapacité de la part de l'intervenant de déceler les problèmes de la victime. Quant aux différentes affections de la victime, elles sont souvent de deux ordres : psychiques et physiques et ces dernières rendent la prise en charge doublement difficile puisqu'avant de commencer avec une prise en charge psychosociale, la victime doit être traitée physiquement. Compte tenu de la gravité des troubles de la victime, l'intervenant psychosocial peut référer la victime à un psychiatre. La difficulté majeure dans ce cas est que la prise en charge s'étale sur une longue période. Ainsi, nous affirmons que notre objectif a été également atteint.

Pour le troisième objectif spécifique qui était celui *de repérer les difficultés d'ordre organisationnel rencontrées par les intervenants psychosociaux*, nous avons constaté que les difficultés d'ordre organisationnel pour nos enquêtés sont l'absence d'horaire de travail fixe, le manque du personnel suffisant et les difficultés provenant de certains comportements des supérieurs hiérarchiques. Nous considérons par ces résultats, que l'objectif poursuivi a été atteint.

S'agissant du dernier objectif spécifique qui consistait à *montrer l'impact de l'activité psychosociale sur la vie familiale de l'intervenant et sur ses relations avec son entourage*, nos enquêtés ont révélé que cet impact existe tant sur leur vie familiale que sur leurs relations avec leur entourage. Nous avons montré que l'impact de leur travail sur la vie conjugale peut aller du cas le plus simple qui est celui de modifications de la nature des relations entre l'intervenant et son époux (se), du cas le plus compliqué et grave qui est celui du dégoût sexuel. Au sujet de l'impact de l'activité psychosociale sur les relations de l'intervenant avec ses enfants, l'intervenant devient très inquiet et surprotecteur pour ses enfants et surtout pour ses filles. Ce travail peut aussi changer la manière dont l'intervenant perçoit son entourage et surtout les hommes. Ainsi, nous affirmons que notre objectif a été atteint.

Nous reconnaissons que notre travail n'a pas pu exploiter toutes les réalités concernant la problématique des interventions psychosociales. Nous invitons de ce fait toute personne intéressée de nous compléter en explorant par exemple les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol travaillant en milieu rural ou

encore en explorant les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux œuvrant auprès d'autres personnes vulnérables a part les femmes victimes de viol.

SUGGESTIONS

Avant de mettre un point final à ce travail, nous aimerions émettre quelques suggestions visant à prévenir d'éventuelles difficultés que peuvent rencontrer les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol.

Aux intervenants psychosociaux, nous suggérons :

- Construire préalablement une relation de confiance avec la victime pour lui permettre de s'exprimer ;
- Ecouter avec empathie pour percevoir l'état de la victime et lui montrer que vous comprenez son expérience vécue et les émotions qu'elle exprime.

Aux organisations de prise en charge des femmes victimes de viol, nous suggérons :

- Renforcer les capacités du personnel dans la prise en charge des femmes victimes de viol ;
- Organiser des séances de relaxation à l'intention des intervenants psychosociaux ;
- Instaurer des horaires de travail favorables au bon déroulement de l'intervention psychosociale ;
- Disposer d'un personnel suffisant pour éviter la surcharge dans le travail des intervenants psychosociaux.

Aux femmes victimes de viol, nous suggérons :

- Se présenter aux centres de prise en charge psychosociale ou médicale le plus tôt possible pour prévenir d'éventuels troubles qui pourraient compliquer l'intervention psychosociale.

BIBLIOGRAPHIE

Barus M.J. ; Enriquez, E. et Levy, A. (2006). *Vocabulaire de psychosociologie.* Ramonville Saint- Agne : Edition Erès.

Benony, H. et Chahraoui, K. (1999). *L'entretien clinique.* Paris : Dunod.

Brasset, D. (1999). *Les réactions des intervenants psychosociaux à la suite de l'application des mesures d'urgence.* Québec : Presses de l'Université du Québec.

Campeau, R ; Sirois. M et Rheault, E. (2004). *Individu et société : initiation à la sociologie.* Québec : Gaëtan Morin.

CLES (2015). *Violence envers les femmes, pierre angulaire de la domination masculine.* Canada.

Colot, G. (2010). *Les violences faites aux femmes et aux enfants. Dans l'espace intime.* France.

Crocq, L. (2007). *Traumatismes psychiques : prise en charge psychosociale des victimes.* Paris : Elsier Masson.

D'Unrug, M.C. (1974). *Analyse du contenu et acte de parole. De l'« énoncé à l'énonciation ».* Paris : P.U.F.

Josse, E. (2010). *Déceler les violences sexuelles faites aux femmes. Belgique : La Hulpe.*

Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales.* Paris : P.U.F.

Heuyer, G. (1968). *Les troubles mentaux : étude criminologique.* Paris : P.U.F.

http://mhpss.net> 1347429521 consulte le 19 mars 2016 à 9h35 minutes.

IRC (2013). *Guide de formation sur la gestion de cas sur le plan psychosociale pour les survivantes des violences basées sur le genre.* U.B : Bujumbura.

Kaneza, D. (2010). *La problématique de la prise en charge psychosociale des femmes et jeunes filles victimes de la violence sexuelle.* UB : FPSE.

Laplanche, J. et Pontalis, J.B. (1967). *Vocabulaire de la psychanalyse.* Paris : P.U.F.

Léon, A. (1997). *Manuel de psychopédagogie expérimentale*. Paris : Editions Dalloz.

Lopez, G. et Piffaut- Filizzola, G. (1993). *Le viol.* Paris : P.U.F.

Mucchielli, R. (1973). *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*. Paris : P.U.F.

Ndayikeza, O. (2015). *Le vécu psychosocial d'un adolescent de père psychotique*. Bujumbura : U.B : FPSE.

Nahoum, C. (1975). *L'entretien psychologique*. Paris : P.U.F.

Nélisse, C. (1997). *L'intervention : les savoirs en action*. Québec : G.G.C.

Nisabwe, T. (2006). *Etude sur la problématique des violences faites aux jeunes filles : 12- 18ans.* Bujumbura : Burundi.

OMS (2000). *Rapport sur la violence faite aux femmes dans le monde*. Genève.

OMS (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève.

RRSS (2003). *Document de formation sur l'intervention psychosociale auprès des victimes d'agression sexuelle.* Québec : Bibliothèque Centrale du Québec.

Saias, T. (2011). *Introduction à la psychologie communautaire.* Paris : Dunod.

Simbananiye, L. (2011). *Cours de Psychologie Clinique*. UB : FPSE.

Www. Resilience.netfirms.com consulté le 20 novembre 2016 à 19h 15 minutes.

WWW.cnrtl.fr/ définition/difficulté consulté le 7 mai 2017 à 20h 55minutes.

WWW.impunity.org consulte le 28 avril 2017 à 11h55minutes.

WWW.msss.gouv.qc.ca/sujet/organisation consulté le 7 février 2017 à 15h08 minutes.

ANNEXES

ANNEXE I : PRESENTATION ET CONSIGNE EN KIRUNDI

Mupfasoni, Mushingantahe, Mwaramutse.

Nitwa GAHIMBARE Liesse, ndi umunyeshure wo mw'Ishure Kaminuza y'Uburundi, mu gisata cigisha ivy'inyifato n'ubuhinga bwo kurera. Nkaba ndiko ndarangura igikorwa kimpa uburenganzira bwo kuronka urupapuro rw'umutsindo. Ico gikorwa cerekeye « Ingorane abafasha abafashwe ku nguvu bahura nazo ». Nagutumbereye rero ngo unterere ivyiyumviro vyawe wewe ufasha abo bantu baba bafashwe ku nguvu, kuko nabonye ko ushobora kumpa inkuru y'imvaho kugira nkore igikorwa canje.

Ivyo uza kunyagira vyose bifise akamaro ntangere kugira nshobore gukora iki gikorwa canje. Nico gituma nitwaje aka kuma gafata amajwi kugira nshobore gufata ivyo uza kumbarira vyose atanakimwe mpinduye canke nsimvye. Ndakwemereye kw'ivyo tuja kuganira atakindi nzobikoresha kiretse ico gikorwa. Ntawuzomenya nuwabivuze.

Mbaye ndagushimira bivuye ku mutima ko wemeye kunterera agacumu kubumwe.

Urakoze.

ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN EN KIRUNDI

1.Umwidondoro :

Igitsina :

Imyaka amaze mu kazi :

Igitigiri c'abana :

2. Ikiganiro nyezina :

1. Ni izihe nyifato mushobora kugira mugihe muba muriko murumviriza uwafashwe ku nguvu zitera ingorane?

Ingorane ziva kurizo nyifato ni izihe?

2. Ni amajambo ameze gute muvuga mugihe muriko murumviriza uwafashwe ku nguvu atera ingorane ?

Ingorane ziva kurayo majambo ni izihe?

3. Bamwe mu bakora akazi ko gufasha baremeza ko gufasha abafashwe ku nguvu ari akazi katoroshe. Mwebwe mubivugako iki?

4. Ni izihe nyifato uwafashwe ku nguvu agira mu gihe uriko uramwumviriza zitera ingorane?

Ingorane ziva kurizo nyifato ni izihe?

5. Ni izihe nrwara uwafashwe ku nguvu aba afise zigatuma haba ingorane mu gihe uriko uramwumviriza ?

Ingorane ziterwa nizo nrwara ni izihe?

6. Ni ingorane izihe ziva ku kuntu amasaha yakazi atunganijwe ?

7. Ni izihe ngorane ziva ku migenderanire mufitaniye n'ababatwara?

8. Ni izihe ngaruka akazi kanyu kagira ku buzima bwanyu nuwo mwubakanye ?

9. Ni izihe mpinduka akazi kanyu kagira ku migenderanire yanyu n'abana banyu ?

10. Ni izihe mpinduka akazi mukora gatera ku migenderanire yanyu n'ababanyi banyu ?

ANNEXE III : PRESENTATION ET CONSIGNE EN FRANCAIS

Madame, Monsieur, bonjour.

Je m'appelle GAHIMBARE liesse, je suis étudiante à l'Université du Burundi dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Je suis en train de réaliser un travail de fin d'études. Ce travail concerne « Les difficultés rencontrées par les intervenants psychosociaux auprès des femmes victimes de viol. » C'est dans cette perspective que je veux m'entretenir avec toi sur ce sujet car c'est toi intervenant(e) psychosocial (e) auprès des femmes victimes de viol qui est le (la) mieux indiqué (e) pour me fournir les informations indispensables pour mener à bien ce travail.

Tout ce que tu vas me dire est d'une grande importance pour la réussite de mon travail. C'est pour cette raison que je me suis munie de cet appareil enregistreur afin que je ne perde aucune des informations que tu vas me donner. Je t'assure que ton identité restera anonyme.

Je te remercie d'avance pour ta franche collaboration ;

Merci.

ANNEXE IV : GUIDE D'ENTRETIEN EN FRANCAIS

1. Identification :

Sexe :

Ancienneté :

Nombre d'enfants :

2. Entretien proprement dit :

1. Quelles sont les actes que vous posez pendant l'entretien avec la victime qui peuvent être sources de problèmes?

 Quelles sont les difficultés causées par ces actes ?

2. Quelles sont les propos que vous tenez au moment de l'entretien avec la victime qui peuvent provoquer des problèmes ?

 Quelles sont les difficultés causées par ces propos ?

3. Certains intervenants affirment que le travail psychosocial auprès des victimes de viol est complexe? Qu'est-ce que vous en dites?

4. Quels sont les comportements de la victime au moment de l'entretien qui peuvent causer des problèmes?

 Quelles sont les difficultés liées à ces comportements?

5. Quelles sont les troubles de la victime qui causent des problèmes pendant l'intervention ?

 Quelles sont les difficultés liées à ces troubles ?

6. Quelles sont les difficultés, selon vous, qui sont liées à votre rythme de travail ?

7. Quelles sont les difficultés provenant des relations avec vos supérieurs ?

8. Quelle est l'effet produit par l'activité psychosociale sur votre vie conjugale?

9. Quelle est l'influence de l'activité psychosociale sur les relations avec vos enfants ?

10. Quelle est l'influence de l'activité psychosociale sur les relations avec votre entourage ?